HARANGUE

DES HABITANS DE LA PAROISSE DE SARCELLES,

AU ROY.

par Nicolas JOUIN

A AIX,

Chez JEAN-BAPTISTE GIRARD, ruë de Bret, à l'Enseigne du Herault, vis-à-vis le Tronc Fleury.

M. DCC. XXXIII.

LEs Habitans de la Paroisse de Sarcélles aïant été informés qu'il paroissoit deux imprimés sous leur nom, dont l'un étoit intitulé : Compliment inéspéré des Sarcéllois à Monseigneur l'Archevêque de Paris, au sujet des Miracles : *Et l'autre*, Les trés-humbles & trés-respectueuses Remontrances des Habitans du village de Sarcélles au Roy, au sujet des Affaires présentes du Parlement de Paris, &c. *firent courir l'Avertissement suivant, pour désavoüer ces deux Piéces : Et comme cet Avertissement a été goûté du Public, & qu'il l'a même recherché avec empréssement, nous avons crû lui faire plaisir de le lui donner ici.*

AVIS AU PUBLIC

De la part des Habitans de Sarcélles.

CLaude Fetu notre biau-frére viant de nous luire une çartaine intitulation qui porte : *Trés-humbles & trés-respectueuses Remontrances des Habitans du Village de Sarcélles au Roy, au sujet des Affaires, &c.* Et pis core un autre qui chante : *Compliment inésperé....* Je sons tombez de notre haut en voyant que des gens se garmentont de nous faire parler, quand je ne songeons à rian. Il est bian vray que j'ons fait troüas Complimens à Monsigneur de Ventremille, mais itan c'est tout. Il est bian vray core que j'ons intention d'aller, & que j'irons, Guieu aidant, à Varsailles, pour avoüar l'honneur d'ôter notre Chapiau à notre bon Roy, mais jarni je nous baillerons bian de garde de ly

parler comme ces gens-là ly parlont : c'eſt une honte. Morguié faut que ce ſoit queuques molotrus de Payſans, de queuque méchant Hamiau du côté de ſte Brie - Poüilleuſe, qu'ont voulu nous contrefaire ; mais jarniguié ce ſont des malembouchez, qui feriont plus mieux de ſe mêler de parler à leux Bœufs, que de vouloüar parler à un Roy, & à un Roy comme le nôtre.

Je prions ceux qu'auront aïeu la ſimpléſſe de bouter leur argent à ces deux vilaines moûlatîons-là, & la patience de les luire, de ne pas croire qu'alles venont de nous. Les gens éſpritez voüaront bian en les récomparant aveuc les nôtres, que je ne ſons pas capables de parler ſi peu réſpéctueuſement devant notre bon Roy, ni de ly dire des choſes ſi groſſierement plates.



LES HABITANS DE LA PAROISSE DE SARCELLES

AU LECTEUR.

VElà, ami Luiseur, ce qui s'appélle notre Harangue au Roy. Alle est bonne, ou alle ne vaut guére, mais talle qu'alle est, alle viant veritablement de notre estoc, & non pas ste çartaine moûlation qu'a paru igna queuques deux ou troüas moüas. Je n'ons garde pour ça de vouloüar priser la nôtre. Faudroit être de Grands je ne sçai qui, & avoüar bian de l'orgüeilleuseté. Si les plus grands Esprits sont bian empêchez, quand ils voulont faire queuque chose pour notre bon Roy, comment nous, qui n'ons point com-

me eux, ce qui s'appélle la lecture en main, je pourrions-t-ils faire queuque chose qui fût daigne de ly? Mais tout du moins je ne ly parlons pas aveuc une si talle inrévérence, & je ne pardons pas le respect devant ly, comme faisont ceux qu'avont enraimé ste moûlation-là, en ly adréssant des paroles qui bléssont l'honnesté, & la bianseïance, & que je ne voudrins pas pernoncer en devisant entre nous; ça qui se voüarra en nous luisant.

Je n'aurions pas aieu le petit mot à dire, si ces gens-là aviont parlé en leux nom, & qu'ils se fussiont baillez pour ce qu'ils sont. Quand ça qu'est comme ça, chacun est loüangé, ou blâmé parguié selon qu'il a bian ou mal fait; mais morguié ça nous a tint rudement au cœur, voyez-vous, quand j'ons vû qu'ils se vantiont d'être nous, tandis que je ne sçavons tant seulement pas d'où qu'ils sont. Ils avont aieu l'impartinence de nous voler notre nom, &

en place ils nous avont baillé leux ouvrage, parce qu'ils n'en sçaviont que faire. Ça qu'est-il biau entre nous ? Palsanguié, comme dit l'autre, qu'a fait les enfans les barce Je ne baillons point nos enfans à d'autres, mais je n'avons que faire nan plus de ceux de nos voisins.

Faut vous dire que justement & à point dans ce tems-là, j'étions après à étudier notre alleçon, pour aller faire la révérence à notre bon Roy ; & s'en a quasiment rian fallu, en voyant ça, que je n'ayons jetté le manche après la coignée, & que je n'ayons tout laissé-là ; mais ça nous a un petit brin rebouté le cœur au ventre, quand j'ons vû que les connoisseux aviont bian sçû dire que ces gens-là n'étiont pas nous, & qu'an avoit bian sçû dans le monde faire la disçarnation de notre magniére d'aveuc la leur. Mais en velà quatre fois plus qu'il n'en faut sus une moûlation qui n'auroit jamais dû être moûlée, & qui ne l'auroit jamais été,

ſ'île Claude Fetu de ces gens-là avoit été un Claude Fetu comme il faut.

Le nôtre, qu'eſt notre biau-frere, nous venit dire l'autre jour, qu'igna voit des gens par le monde qu'étiont tout ébouriffez contre nous, & qui diſiont de quoi que je nous gârmentions de parler ſus les affaires du tems ; que je ferions bian plus mieux de dire notre Chapelet, & de laiſſer la fuſée à démêler aux Docteurs, & à les ceux qui ſçavont luire dans le latin : qu'igna tant de biaux livres moûlez dans la parfection, là où qu'an peu apprendre ce qu'il faut croire dans toutes ces affaires-ci, ſans qu'an nous voye itou nous ingégnier d'écrire ſus des choſes qui ſurpaſſont notre capableté.

Je portons, an peut dire, grand honneur & révérence aux honnêtes parſonnes qui diſont ça, mais je ne ſons pourtant pas tout à fait, ce qui s'appélle bian battus de leux raiſons, & là-deſſus j'ons à dire.

1°. Que ça n'eſt point au-deſſus

de notre capableté de voüar ce que je voyons, pisque je le voyons; or je voyons que le bon Guieu & l'Eglise sont abandonnez par quasiment tout le monde : que les bons Sarviteurs de Guieu sont chassez, emprisonnez, excommegniez, &c. Que les ceux qu'an parsécute comme ça, sont les ceux qu'il faut croire, pisqu'ils n'enseignont que ce que M. Pâris a fait & enseigné : que ce que M. Pâris a fait, est ce qu'il faut faire, pisqu'en le faisant il est devenu Saint : qu'il est Saint, pisqu'il fait des miracles; qu'il fait des miracles, pisque je les ons vûs; & ces miracles sont bian çartains, quand ce ne seroit que parce que M. Ventremille ne veut pas les examainer, maugré toutes les semonces que ly en avont faites Messieux les Curez de Paris, parce qu'il sçait bian morguié que s'il les examainoit, il seroit contraint de voüar clar; & c'est ce qu'il ne veut pas. Il ressemble, voyez-vous, à de çartains aveugles qu'igna dans

les Quinze-Vingts, qui ſeriont bian fâchez de n'être pas aveugles, parce que leux aveugleté eſt leux gagne-pain, & que s'ils n'étoint plus aveugles, ils ne ſçauriont plus qu'eu mêquier faire.

2°. Je ſçavons bian qu'igna de biaux Livres qui diſont à marveille tout ce que faut ſçavoüar pour ne pas écouter tous ces affronteux d'Evêques, & d'Egliſiers qui ſe pardont, & qui voulont pardre les autres. Notre biau-frére nous les a lûs, & c'eſt dans ces Livres-là que j'ons apprins ce que je ſçavons ; mais tout le monde n'eſt pas d'himeur de les luire. Gna des gens qui ne luiriont jamais, s'ils ne trouviont en luiſant queuques gauſſeries par ci-par-là, pour les mettre en goût, ou queuchoſe enfin qui les faſſe rire ; & c'eſt juſtement ce que fait notre baragoüinage. An dit qu'il fait rire les gens les plus eſpritez, & comme ça ils apprenont en riant ce que j'ons apprins bian ſerieuſement. Gn'en a

d'autres qu'avont sans fin & sans relâche le nez dans la lecture, qu'en pardont par magniere de dire, le boire & le manger, & qu'avont la maine toute renfrongnée à force de luire & d'écrire. Hé bian ! en luisant nos Harangues, ça leux sart de délassement ; ça les ragaillardit, & ils retornont après ça à l'ouvrage, comme un Cheval retorne à la charuë, quand an l'a laissé un petit brin gambader au mitan d'un Pré. Et pis ils sont bian aise itou de voüar que leux biaux Ecrits portont du fruit jusque dans les Villages. Gna core une chose à considérer, & qu'est la plus principale ; c'est que ça sart à confondre les Annemis de la verité : car si de chetifs Paysans comme nous autres, sont capables de les battre en rüaine, & de leux faire voüar leux bec-jaune, faut que leux cause soit bian mauvaise. Ils devrint être bian ahontis de se voüar repoussez par des gens comme nous, & de n'avoüar autre chose à nous

oppoſer, ſinon des menſonges atroces, ou de mauvaiſes Comédies qui ne faiſont rire que les Libartins, & dans leſqueulles ign'auroit pas le mot pour rire, ſi gn'avoit point d'impieté.

3°. Quant pour à l'égard de ce que je ferions mieux de dire notre Chapelet, & de laiſſer la fuſée à démêler aux Docteurs, & à les ceux qui ſçavont luire dans le Latin : Hé! parguié! l'un n'empêche pas l'autre. Sans reproche au bon Guieu, & à la bonne Vierge, je tâchons de dire de notre mieux notre patinôtre le soüar & le matin, & par ci-par-là itou notre Chapelet, & pis queuques autres çartaines Prieres que j'ons apprins par cœur, & qui ſont moûlées dans de biaux Livres ; mais palſanguié ça n'empêche pas que je ne nous garmentions itou un petit brin des Affaires. Alles ſont d'une ſi tallement grande conſéquence, qu'igna ne ſi grand ne ſi petit, qui ne ſoit obligé d'y prendre part, & de

de soûquiendre le parti de la verité chacun en sa magniere, & selon le petit entregent que le bon Guieu ly a donné : alles sont si étenduës, qu'igna de la besogne pour tout le monde ; & pis enfin j'ons tourjours oüi dire, qu'en toutes choses un petit brin d'aide ne nuit point.. Oh mais! c'est aux Docteux à faire st'office-là ? d'accord. Mais si une partie des Bargers étoit égorgée ou éstropiée, & que l'autre partie s'entendît aveuc les Loups, faudroit il que les Troupiaux se laississiont manger la laine sus le dos, par faute de se défendre, s'ils le pouviont faire, sous l'ombre que c'est aux Bargers à faire st'office-là ? Ou si la plûpart des Gardes de notre bon Roy aviont été malheureusement tuez ou faits Prisogniers, & que les autres l'eussiont parfidieusement abandonné ; faudroit-il que les simples Soudars l'abandonnissiont itou, plûtôt que d'approcher sa Sacrée Parsonne, & de la garder, sous l'ombre que c'est

à de plus gros Monsieux qu'eux à avoüar st'honneur-là: C'est tout fin comme, notre cher ami Luiseur. Gna point de régle sans exceptation. J'aurions bian des affaires à vous dire sus st'article-là, mais j'appréhiandons de vous ennuyer. Imaginez-vous tout ce que je pourrions vous dire, & prenez que je vous l'ayons dit, *Dicton puta*; & qui plus est, si tout ce que je venons de vous dire ne vous duit pas, prenez que je n'ayons rian dit. Aguieu.

HARANGUE

Des Habitans de la Paroisse DE SARCELLES, AU ROY.

PAr la marguié, Notre bon Maître,
Je sons bian hardis de paraître
Devant un si grand Roy que vous !
Je sçavons que c'est pas à nous,
Chetifs Paysans de Village,
Aveuc notre baragoüinage,
A nous garmenter nullement
D'ouvrir la bouche seulement
Devant la Majesté Royale.
Faudroit une langue plus balle
Que celle de ces biaux Diseux,
Et de ces habiles Plaideux,
Pour parler aveuc bianseïance
En votre Royale présence :
Mais que faire, notre bon Roy ?
Bian souvent, par la tâtigoy,
Quand vous avez par les Montagnes,
Par les Forests, & les Campagnes

Galvaudé tout un jour enquier
Pour attraper un Sangueglier,
Où bian queuque autre Bête, fuche !
Le gros pain bis de notre huche
Morguié plus de plaisir vous fait,
Que ce biau petit pain mollet
Qu'an vous fart à votre ordinaire.
Eh ! pourquoy ça ? le biau mystére !
Eh ! c'est par la jarnicoton
Le changement de corbillon,
Et pis la faim ; [car an est homme
Tout Roy qu'an soit,] C'est tout fin comme.
Dans votre chieux-vous tous les jours
Vous n'entendez que biaux discours,
Que propos fins : mais aussi dame !
Ça n'a, voyez-vous bian, que l'ame ;
Ça qu'est plus liger que le vent,
Et ça passe dans le moment :
Mais pour nous par la têtiguienne,
J'appuïons fort, pour que ça quienne.
Nos mots sont des mots au gros sas,
Mais sanguié qui ne laissont pas
Que d'avoüar de la succulence.
Ce sont morciaux de résistance,
Qui la grosse faim appaisont,
Et si niaumoins ragoûtont
Bian des gens que gna dans la France,
Par leux nouvalle harmoniance,
Leux simpléſſe, & leux bonne foy.

Excuſez donc, notre bon Roy,
Si j'avons annui l'aſſûrance
De vous faire la révérence.
Je ne ſons que des Païſans,
Mais jarniguié, j'ons là-dedans
La çarvélle mieux aviſée,
Et l'ame cent fois mieux placée,
Que d'aucunes gens que l'an voit;
Et que je montrerions au doigt
Pour une éplingue, ſi le faire
Etoit un tantet nécéſſaire.
Ces gens-là de leux propres yeux;
Comme nous voyons, & cor mieux
Ce que je voyons, mais ſamblure,
Tandis que chacun d'eux vous jure
Etarnélle fidalité,
Et qu'ils portont à leux côté
Un far, diſont-ils, pour défendre
Leux Roy; qu'ils ſont prêts à répandre
Pour ly, pour l'Etat, tout leux ſang;
Tandis que chacun ſe fait blanc
De ſon épée, à les entendre,
Pas un n'oſeroit entreprendre
Seulement d'ôter le bandiau
Que vous a mins dès le barciau
Sus les yeux un vilain parfide,
Qui comme par la main vous guide;
Comme an guide un Colin-maillard,
Drait vars l'abyme, où ce Caffard
Aveuc l'Enfar d'intalligence,

Veut vous jetter aveuc la France.
Ces gens qu'avont tant de fiarté,
Qui vantont tant leux nobleté,
Qui pour une petite mouche
Qui bourdonnera, pour un louche,
Qui les lorgnera de travars,
Font jusqu'au bout de l'univars
Sonner le brit de leux vengeance;
A qui vous faisez accüeillance,
Que vous traitez de vos Cousins:
Ces gens plus petits que des Nains
Devant ly, faisont la courbétte:
Il leux commande à la baguétte:
Et les feroit, ce vieux Rigris,
Fourer dans un trou de Souris.
Oh! jarniguié, Notre cher Maître;
Pisqu'à l'encontre de ce Traitre
Pas un Chat n'oseroit souffler,
J'allons donc nous autres parler,
Débroüiller toute la bagarre,
Et montrer à toute la tarre
Que si nos Monsieux sont tremblеux;
Morguié je ne sons pas comme eux.
Comme an n'apprend pas la magniére
Parmi le chaume & la briére
De parler aux Rois, voyez-vous,
J'avions crû bian faire tretous
De nous en aller à la Ville
Vars ce gros Monsieu Ventremille
Notre Archevêque, à celle fin

De ly raconter tout le fin
Des affaires qu'an manigance
Contre vous & contre la France;
Contre l'Eglise & le bon Guieu.
Palsanguié j'avions-t-il pas glieu
De croire que ce bon Apôtre
Feroit mieux son devoüar qu'un autre?
Qu'il s'en iroit du même pas
Vous avartir tout sus le tas?
Je ly croy'ins ses grégues néttes,
Mais guiable-zo! sur ses tabléttes
Ça n'étoit pas, pas ça n'étoit!
D'autres poüas plus secs il avoit.
Vrament depis j'ons oüi dire
Par de grands Esprits, que le Sire
Pour re auſſer cor son état,
Va de fois & d'autre (*a*) au Sabat;
Qu'il ne se plaît qu'aux assemblées,
Aux attroupemens, aux veillées
Que dans une de leux Maisons
Tenont les Chefs de ces Démons
Qu'an voit depis un tems sus tarre:
Comme eux il fait le tintamarre:
Heurle, beugle, & ce qui leux plaît;
Pour qu'ils le faſſiont plus qu'il n'est.
Tout du moins c'est-là l'éſperance
Dont ils barçont sa grosse pance.
Palsanguié pauvres insensez

(*a*) Ruë saint Antoine, vis-à-vis la ruë Culture sainte Catherine.

Je nous étions bian adréssez !
Pis donc morguié que dans la vie
An ne sçait à qui l'an se fie,
De peur d'être core attrappez,
Je nous sons tretous attroupez,
J'ons dit ; allons drait à Varsailles ;
Allons émouver les entrailles
De notre bon Roy. Jarniguié
Je sons sûrs qu'il aura piquié
De ly-même, & de son Royaume,
Quand il voüarra comme an l'empaume,
Comme par tout ce n'est qu'abus ;
Que la France n'est bian-tôt plus,
Si sa bonté n'y remedie,
Qu'un thiatre de barbarie.
Allons donc vîte. En disant ça,
Je sons partis, & nous velà.
Oh ! que j'en aurions à vous dire ;
Si j'avions l'esprit de déduire
Bian à point ça que je sçavons !
D'autre méquier je ne faisons
Depis troüas ans, que nous instruire ;
Qu'aller, venir, entendre luire,
Et tant plus j'allons, je venons,
Tant plus, bon Roy, j'en apprenons.
Pour vous faire tout ça comprendre ;
Faut toute l'affaire reprendre
Du depis son commencement,
Et l'amener jusqu'à présent.
Guieu-marci j'ons bonne memoire.

Quand j'ons entendu queuque histoire,
Là si bian racine alle prend,
Qu'alle y quient comme du chiendent.
Quand le bon Gnieu venit sus tarre ;
Ce fut pour y faire la guiarre
A ses annemis ; les dompter,
Les abbattre, & pis conquêter
Sus eux par sa force divaine
(*a*) Ceux qu'il choüasit, & prédéstaine
Depis toute l'étarnité,
Par une gratuite bonté,
Pour être aveuc ly dans sa gloire.
Or faut pas s'aviser de croire
Que ces annemis-là soyont
De char & d'os ; qu'ils se voyont
Comme l'an voit ce qu'est voyable.
Ces annemis-là sont le Guiable
Par révérence, & les péchez.
Or de ces annemis cachez
Comme c'est l'Orgüeil qu'est le Pére ;
Pour les détruire, falloit faire
La chasse sur tout à stilà ;
Et velà justement velà
Ce qu'il a fait. Dans une étable,

(a) *Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti & immaculati in conspectu ejus in charitate. Qui prædestinavit nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsum : secundùm propositum voluntatis suæ. Eph. 1. ℣. 4. & seq.*

Né pauvre, souffrant, misérable,
Jusqu'à trente ans il a vécu
De toute la tarre inconnu.
A trente ans il sort de sa Ville,
Et va prêcher son Evangile
Dans les bourgades, les desarts,
Par monts, par vaux, le long des mars
Aux pauvres gens comme nous autres.
Il choüasit pour ses douze Apôtres
Des indiots, des gens grossiers,
Enfin de pauvres Batteliers.
Si par fois il parloit aux Prêtres,
Aux Docteurs qui se disiont Maîtres
Des autres, aux Pharisians
Qu'étiont de hauts & fiars vaurians;
Comme qui diroit nos Jesuites,
Il les appelloit hypocrites,
Marcenaires, Loups ravissans,
Sépulchres blanchis, reluisans
En dehors par balles dorures,
En dedans pleins de pouritures.
Pour les humbles, & les petits,
Il les appelloit ses Brebis,
Son Troupiau, ses amis, ses Freres:
Par des paroles débonnaires
Les attiroit, les consoloit,
De son Royaume leux parloit.
Mais à ces gens, ne vous déplaise,
Que prêchoit-il, par parenthése?
L'humbleté. Quoy cor? l'humbleté.

(a) *Lorſque vous ſerez invité*
En queuque part, prenez la place
Tourjours la moindre, & la plus baſſe;
Car quiconque s'exaltera,
Diſoit-il, *abbaiſſé ſera.*
Comme l'an vouloit éconduire
Des Enfans, il ſe mint à dire:
(b) *Laiſſez approcher ces Petits,*
Et ſçachez que mon Paradis
N'eſt que pour eux, & leux ſemblables.
Ces paroles ſont remarquables,
Et montront bian au doigt à l'œil
Combian le bon Guieu hait l'orgueil.
Mais pour plus mieux nous prouver core
Que les glorieux il abhorre,
Et que qui ſe plaît ici bas,
Des ſians n'eſt, & ne ſera pas,
Tout prêt de mourir il déclare
Que le Royaume qu'il prépare
A ſes gens, (c) n'eſt point temporel,
Mais céléſte & ſpirituel.
D'où s'enſuit cette conſéquence,
Que ce qu'eſt de la dépendance
Du corps, comme honneurs, dignitez,

(a) *Luc. 14. ℣. 8. & ſeq.*

(b) *Sinite parvulos, & nolite eos prohibere ad me venire: talium eſt enim regnum cœlorum. Math. 19. ℣. 14.*

(c) *Regnum meum non eſt de hoc mundo. Joan. 18. v. 36.*

Richéſſes, pompes, vanitez
Et ce Royaume, avont enſemble
Queuque choſe qui ſe reſſemble,
Comme en ont l'eſprit & la char,
Ou le Paradis & l'Enfar.
D'où s'enſuit core que l'Egliſe
Qu'eſt ce Royaume, en nulle guiſe
Ne peut & ne dait nous forcer
Par châtimens, mais nous préſſer
Par amiquié, par remontrance
A ly porter obaïſſance :
Veu que rian de ce qu'a rapport
A la char, n'eſt de ſon reſſort.
A bian plus forte raiſon core,
Comme aucun Chréquian ne l'inore,
Alle n'a que voüar ſus les Rois,
Sus leux Sujets, ny ſus leux Loix.
S'ils faiſont bian, à la bonne heure,
Parguié l'honneur leux en demeure;
Ou bian s'ils ſont des malheureux,
De mauvais Rois, tant pis pour eux.
C'eſt à Guieu qu'ils en rendront compte.
Pour revenir à notre conte;
Le bon Guieu donc pour tarraſſer
A fait l'Orgueil, & l'écraſer,
Ayant tarminé ſa carriére,
Et près de ſon heure darniére,
Après le ſoûper ſe levit,
De gliau dans un baſſin varſit,
Et pis l'Auteur de la Nature

An vit devant sa Criature
Jusqu'en tarre s'humilier,
Laver ses piés, les éssuïer ;
Pis s'étant remins à sa place,
Dit : (a) *Velà comme faut que fasse*
Chacun de vous. Le Sarviteur
Ne vaut pas plus que son Signeur,
Le Disciple plus que son Maître.
Si donc moi qui vous disez être
Tout ça ; qui le sis en éffet,
Lave vos piés comme j'ay fait,
Vous devez aussi, mes Apôtres,
Vous les laver les uns aux autres.
Or quand l'an dit les piés laver,
L'an dit ne se point élever,
L'an dit s'abbaisser au contraire,
Se méttre au-dessous de son frére ;
Haïr tout ce qui peut enfin
De l'orgüeil aigrir le levain.
Aussi ceux qu'ont dans la lecture
Bouté le nez, par l'Ecriture
Voyont qu'eux, & leux déscendans
Se sont dans les commencemens
Guidés suivant ce biau modèle.
Point de train, point de kiriélle

(a) *Scitis quid fecerim vobis ? Vos vocatis me Magister, & Domine : & benè dicitis : sum etenim. Si ergo ego lavavi pedes vestros, Dominus, & Magister : & vos debetis alter alterius lavare pedes. Joan.* 13. *v.* 12.

De Laquais; point d'habits pompeux.
Tout ce qui reluisoit en eux,
C'étoit leux mœurs, leux sainte vie.
Au guiantre s'ils portiont envie,
Comme faisont ceux de ce tems,
Aux bians, aux vanités des Grands.
Tout leux bian, & toute leux suite
C'étoit les Pauvres. Leux mérite,
C'est-à-dire, leux sainteté,
Leux science, & leux humbleté
Les faisoit choüasir entre mille.
Encor n'étoit-il pas facile
Après ce choüas dans ce tems-là,
De les faire Evêques pour ça.
Vrament c'étoit la mar à boire.
C'étoit des *oüi*, c'étoit des *voire*.
Ils alliont vîte se cacher.
Il falloit les aller charcher,
Et faissiont plus de résistance,
Que si tout drait à la potence
Palsanguienne an les ût menés.
Ils n'alliont point fourrer leux nez
Où morguienne ils n'aviont que faire.
Chacun faisoit son ministére.
An ne voyoit point à la Cour
Ces Evêques-là nuit & jour
Faire les piés de viaux, les coüêmes;
Y joüer mille stratagêmes,
Pour du Prince être bian venus,
Et renforcer leux revenus:

Y demeurer leux vie enquiére ;
Moins cor y charcher la lumiére ;
Comme en un glieu d'enseignemens ;
(*a*) Pour composer leux Mandemens.
Ils n'étiont pas sous la férule
Du Pape. An se passoit de Bulle,
Comme de tous ces ingrédians
Que, pour augmenter ses moyans ;
Et contenter son avarice,
Il a pour chaque Bénéfice
Sous son grand Bonnet inventés.
An voyoit pas de tous côtés
Le monde s'adréser à Rome,
Et faire tenir au Bon homme
De l'argent à confusion,
Pour avoüar la parmission
D'être l'homme de sa Gearmaine,
Et le pére de sa Cousaine.
An voyoit pas tous ces Couvens
De Penaillons, de Mandians

(a) La plûpart des Evêques, avant de publier leurs Mandemens, ont grand soin de les communiquer au Cardinal Ministre, pour y ajoûter & en retrancher ce qu'il juge à propos. Ils s'embarassent peu s'ils sont conformes à la parole de Dieu, pourvû qu'ils le soient aux intentions de la Cour. C'est une déference à laquelle M. de Ventimille sur tout n'a pas manqué depuis qu'il est Archevêque de Paris. Aussi tout le monde sçait le fruit que ses Mandemens, & Instructions Pastorales ont fait dans son Diocèze.

Tenir bouticle en leux Eglise ;
Faire méquier & marchandise
D'Indulgences & de Pardons :
Vendre Chapelets, Oraisons,
Petits Trains, petits Reliquaires,
Cordons, Ceintures, Scapulaires,
Que les Saints Péres de ce tems
Accordont à ces Fainians,
Pour leux tenir glieu de salaire,
Et dans tous les Pays se faire
D'eux, autant d'Espions épars,
Et même au besoin (*a*) de Soudars.
An connoissoit ce que l'an nomme
En ce tems-ci la Cour de Rome,
Comme à Paris étoit connu
Igna quatre ans Claude Fetu.

(*a*) Le Pape n'a point de partisans plus dévoüés que les Religieux Mandians, parce qu'ils tiennent de lui tous leurs privileges. Ils prétendent n'être les Sujets que du Pape seul. Ils sont comme des Troupes que le Pape met en garnison dans toutes nos Villes & nos Campagnes à nos dépens, pour soûtenir & faire valoir ses prétentions. Comme le nombre de leurs Pénitens est augmenté de beaucoup depuis l'interdit des bons Ministres, ils dirigent la conscience de la plus grande partie des membres de l'Etat. N'avoir pas une obéïssance aveugle pour les décisions du Pape, dont ils font une espéce de Divinité, c'est le seul crime qu'ils jugent digne d'être puni, & pour lequel ils croyent devoir refuser l'absolution.

Ignavoit point de Saint Office ;
Ce biau Saint pétri de malice.
Ignavoit point (*a*) de Cardinaux ;

(*a*) Il y avoit autrefois deux sortes d'Eglises dans les Villes. Les unes étoient comme les Paroisses d'aprésent, & se nommoient *Titres* ; les autres étoient des Hôpitaux pour les Pauvres, que l'on appelloit *Diaconies*. Les *Titres* ou Paroisses étoient déssservies par des Prêtres, & les *Diaconies* gouvernées par des Diacres. Les Paroisses étoient appellées *Titres Cardinaux*, & les Prêtres qui y faisoient l'Office Divin, & y administroient les Sacremens, étoient appellés Cardinaux. Dans le Concile tenu à Rome en 853. les Diacres qui gouvernoient les *Diaconies* ou Hôpitaux, eurent aussi le titre de Cardinaux. Dans la suite, des tems le nom de Cardinal qui étoit commun à tous les Prêtres Titulaires ou Curés, fut seulement attribué à ceux de Rome, & puis à sept Evêques des environs de cette Ville.

Innocent IV. donna aux Cardinaux le Chapeau rouge dans le Concile de Lyon en 1245. Belle matiere pour un Concile ! Paul II. en 1464. leur donna l'habit rouge. Urbain VIII. leur accorda le titre d'Eminence. Depuis ces nouvelles attributions chimériques les Archevêques & Evêques ont été précédés par les Cardinaux. Quelle honte & quel avilissement pour les Evêques ! Dès l'an 769. le Concile de Rome, tenu sous le Pape Etienne IV. avoit ordonné qu'aucun ne pourroit être élû Pape, qu'il ne fût Prêtre, ou Diacre Cardinal. Belle marque de vocation ! Enfin en 1130. les Cardinaux commencérent à devenir maîtres de l'Election des Papes sous Innocent II. & se rendirent

Ny de ces malheureux Chapiaux,
Dont l'infarnale découvarte
Sera la cause de la parte
De tant d'Evêques, & d'Abbés,
Qui brûlont d'en être afflubés.
O! notre bon Roy, le dirons-je?
(Ça fait hideur quand l'an y songe!)
An voyoit pas un (a) Cardinal,
Quand se venoit le carnaval,
Aller monté comme un saint George.

les seuls Electeurs, à l'exclusion du reste du Clergé de Rome sous Alexandre III. en 1160. Est-ce ainsi que les Leons, les Gregoires, & tant d'autres ont été élûs? Voyez leurs Vies. Chapeau rouge, habit rouge, Titre d'Eminence &c. faste mondain: droit exclusif d'élire les Papes, usurpation criante.

(a) Le premier jour du carnaval un Prélat de Rome, qui est comme le Lieutenant général de Police, va par les ruës accompagné de son cortége, pour annoncer l'ouverture du carnaval, & pour permettre aux Bourgeois de la Ville de se masquer, se déguiser & courir les Bals.

En France on fait des Prieres de quarante heures pendant ces jours-là. L'Eglise invite aux larmes & à la pénitence, & le Pape Successeur de saint Pierre, chef de l'Eglise, par un de ses Officiers, qui est un Ecclesiastique, invite aux débauches & aux dissolutions. Les hommes n'y sont-ils donc pas assez portés d'eux-mêmes, & sur tout ceux de Rome? Sans doute que ce n'est plus une matiére de Confession à Rome de s'être déguisé, & d'avoir couru le Bal, puisque le Pape en a donné la permission.

Dans chaque ruë à pleine gorge,
Crier qu'an pouvoit s'habiller
En chianlis, pis danser, baller:
Disant que c'étoit le Saint Pére
Qui bailloit congé de le faire.
An voyoit bian plus moins encor
Les Papes grossir leux trésor,
Et faire boüillir leux marmite
De çartaine (*a*) taxe préscrite,
Que paye par provision,
Pour avoüar leux protéction,
Soit fille, ou femme qui s'ennuïe
De mener une honnête vie;
Qui s'enrôlle dans le méquier
De celles qu'an nomme Gibier;
Des Libartaines, des Vauriannes.
Oh! que le Guiable a fait des siannes.

(*a*) Tout le monde sçait qu'il y a à Rome un quartier affecté pour les femmes de mauvaise vie, où elles sont soutenuës & protegées par la Police. Celles qui veulent faire profession publique de débauche se font inscrire sur le Registre, & payent une certaine taxe, au moyen de quoi elles n'ont plus à craindre d'être inquietées ni troublées dans l'exercice de leur métier. On sçait ce que disent les Partisans de Rome pour excuser un établissement si infâme, mais ce n'est pas ici le lieu de les réfuter. Les Preteurs, & les Ediles de l'ancienne Rome ne croyoient pas cette police nécessaire de leur tems. Comment l'est-elle devenuë sous les Papes?

Depis çartain tems en deçà,
Et surtout dans ce Pays-là!
Faut point mentir, Rome Payanne
Valoit mieux que Rome Chrequianne,
Talle qu'à présent an la voit.
Si les faux Guieux alle ne croit,
Alle se rit du véritable,
Et la Salope immole au Guiable,
Al'envie, à l'ambition
Tout, jusqu'à la Religion.
Ici je n'entendons pas, Sire,
Ce qui se commet de plus pire
Parmi ses vilains habitans.
Igna tout partout des méchans,
Dans les Bourgs, Villes, Citadélles,
Et même cheux nous à Sarcélles,
Et tout partout aux environs;
Mais ici ce que j'entendons,
C'est que le Pape, & sa sequélle,
Qu'ont juré de méttre en tutélle
Rois, Princes, Nobles, Roturiers;
Grands, Petits, Eglise, Eglisiers,
Dans cette entreprinse damnable
Vous faisont tout ce que le Guiable
Ly-même en parsonne feroit,
Si le bon Guieu ly parméttoit.
Je ne craignons pas d'en trop dire
Vous-même en serez Juge, Sire,
Quand vous aurez tout entendu.
Je ne l'ons pas nous-mêmes lû,

Je n'avons garde de le dire,
Veu que je n'ons jamais sçu luire,
Mais sanguié peut bian être crû,
Qui parle après Claude Fetu.
Gna plus de *fiat* à sa parsonne,
Morguié qu'à toute (*a*) la Sorbonne.
Jarniguienne il n'est pas Docteur,
Non, mais c'est un rude Luiseur!
Jarni quand un Livre il vous happe....
Tantia donc que d'abord le Pape,
Pour attirer dans ses panniaux,
S'est mins à vendre (*b*) des Chapiaux,
Mais d'une nouvalle fabrique.
Il n'ût pas ouvart sa Boutique,
Que biantôt en voyït biau jeu.
Chacun y courit comme au feu,
De Flandre, de France, d'Espagne,
Et du fin fond de l'Allemagne.
Or faut sçavoüar que ces Chapiaux
Ont ça qu'ils sont tourjours nouviaux;
C'est-à-dire, que la manie
Pour ces Chapiaux est infinie;
Que tant plus en avant l'an va,
Et tant plus envie an en a;

(*a*) A la Sorbonne carcassienne, telle qu'elle est aujourd'hui depuis l'exclusion des cent Docteurs. Ce n'est pas beaucoup dire.

(*b*) C'est Innocent IV. qui a été l'Inventeur de ces Chapeaux. Voyez la note sur l'origine des Cardinaux, ci-devant.

Et léux vartu morguienne est tellé ;
Qu'alle vous brûle la çarvèlle :
Tant à ceux-là qui les portont,
Qu'à ceux-là qui les souhaitont.
Et pis ces çarvélles brûlées,
Autrément dit ensorcellées,
Pour la plûpart couront les champs ;
Et ne parlont à tous venans,
Que de Rome, que du Saint Pére ;
Leux disant, qu'étant le Vicaire
De Guieu, faut de nécéssité
Qu'il ait la même autorité
Sus tout ce qui groüille sus tarre ;
Et que quand aveuc sa Quiare,
Ainsi qu'un Rominagrobis,
Il est dessus sa chaise assis ;
Tout ce qu'il dit sont des oracles ;
Tout ce qu'il fait sont des miracles :
Qu'il peut ôter, bouter, ranger,
Déplacer, enfin tout changer,
Et même le bon Guieu (*a*) dédire.

(*a*) Carolus Ruinus en ces Conseils, dit, que le Pape peut ordonner contre les Epîtres de S. Paul. *Consil. 109. num. 1. vol. 5.*

Les Décisions de la Rote de Rome, & Antoine Mariana Jesuite, en ses Additions sur ces Décisions, soutiennent que la puissance du Pape est plus grande que celle de l'Apôtre, pouvant déroger aux dits & paroles Apostoliques. *Decis. 1. num. 3. in Add. ad Decis. Rot. novas de Bigam. n. 9.*

Dans les endroits qui pourriont nuire
A ses bonnes intentions,
Et saintes résolutions.
Car faut sçavoüar que saint l'an nomme
Annui, tout ce qui viant de Rome:
Desseins, complots, prétentions,
Et noires machinations;
Enfin tout ce qui favorise
Les desseins qu'il a sus l'Eglise,
Et core plus l'ambition,
Et déloyale passion
D'avoüar le Souverain Empire
Sus les Rois, & de pouvoüar dire,
(Boutant ce qu'il est en oubli,)
(*a*) Que toute la Tarre est à ly.
Et pis à l'appui de la boule
De leux côté venont en foule
Picpus, Recolets, Capucins,
Et pareils autres Fantassins,
Francs Goujats, & gens à besace,
Qui par leur maine & leux grimace
Bian plus au Pape soûmettont
D'Esclaves, qu'ils ne conquêtont
D'Enfans à Guieu; qu'ont moins de joye
Pour cent Pecheurs hors de la voye
Qui méne à la pardition,

(*a*) Allusion à une chanson qui couroit dans Paris il y a quelques années, dont le refrein étoit: *Je crois, quand j'ay bien bû, que toute la terre est à moy.*

Qu'ils n'ont de satisfaction,
Quand ils ont fait, vaille que vaille,
Pour le Pape queuque trouvaille.
Mais morguié, Sire, tous ces Gens
Ne sont cor qu'apprenti-vaurians,
Quand ce viant qu'an les récompare
Aveuque ces Démons de tarre
Qui sont par le monde épandus.
Oh ! c'est ceux-là qui sont des drus !
L'an peut bian dire aveuc franchise
Qu'ils avont désolé l'Eglise
Plus cent fois que tous ces pendards
Et de Calvins, & de Luthars.
Du moins ceux-ci par leux retraite,
Avont laissé l'Eglise nétte,
Et par leux séparation
Emporté leux contagion.
Mais cette maudite varmaine,
Bian qu'alle n'ait que fial & haine
Envars l'Eglise, y veut réster
Pour plus mieux la persécuter.
C'est comme ces Vars pleins de force
Qui s'arrêtont pas à l'écorce
De l'arbre qu'ils voulont manger,
Mais vont drait au cœur le ronger.
Ces vilains sçavont que saint Piarre,
Ou ses Successeurs, sont sus tarre
(a) La grosse piarre du mitan,

Qui

(a) *Tu es Petrus, & super hanc petram, adifi-*

Qui quient l'Eglise, & que Satan
Aveuc tous les autres vieux Guiables
Ne seront à jamais capables
D'avoüar sus alle le dessus :
Eux qui croyont en sçavoüar plus
Que les Vieux, par mille machaines,
Soûtarrains, maines, contre-maines,
Morguié voulont tout hazarder
A celle fin de dégrader
Petit à petit cette piarre.
Ils l'ont entreprins, le tonnarre,
Quand ils en auront fait assez,
Pourra seul de ces insensés
Confondre les desseins coupables,
Et pis aveuc les autres Guiables
Les envoyer à la parfin
Faire leux Sabat & leux train.
Mais en attendant voici comme
Ils vous enjôlont le Bon homme.
Vous prétendez, ly disont-ils,
Par des moyans fins & subtils
Dominer seul dans ce bas monde?
Mais si queuqu'un ne vous seconde,
De l'ar que vous vous y prenez,
Vous vous y casserez le nez.

cabo Ecclesiam meam, & portæ Inferi non prævalebunt adversus eam. Math. c. 16. v. 18. Vous êtes Pierre, & sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise, & les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle.

Ça qu'eſt pas choſe bian facile ;
Mais vous pouvez dormir tranquille,
Faire du lard tout votre ſoû,
Si vous le voulez. J'ons itou
Cartaine entreprinze nouvélle
Qui nous travaille la çarvélle,
Où je voudrins bian réüſſir.
Vous étes pour nous y ſarvir
Partie enquierement capable,
Si vous l'avez pour agreiable.
J'allons vous dire ce que c'eſt.
Je prenons un rude intereſt,
Tous tant qu'en notre Ordre je ſommes ;
Pour faire arriver tous les hommes
A leux ſalut ; mais aprés tout
Je n'en viaurons jamais à bout ;
Tandis que l'ancian Evangile,
Qu'eſt des troüas quarts trop difficile,
En ſon enquier demeurera ;
Et jamais Guieu ne remplira
Son Paradis, ſi dans la vie
A ça queuqu'un ne remédie.
Parguié vous qu'étes du méquier ;
Vous ſçavez bian tout le premier
Si la panſe d'un A vous faites
De ce qu'eſt écrit. Quand vous étes
En himeur, oh ! vous enfilez
Les biaux diſcours, & vous parlez
Comme ſaint Paul la bouche ouvarte ;
C'eſt une verité : mais çarte

C'eſt pas le tout de bian parler;
C'eſt qu'il faut itou ſe régler
Sus ce qu'an dit; & c'eſt, Saint Pére,
Ce que vous ne voulez point faire
Ny vous, ny tout le genre humain.
Or pour attraper le Malin,
Ecoutez la ruſe ſubtile.
J'ons fait un nouvel Evangile,
Mais un Evangile morguié
Qui boute tout ſus le bon pié.
Gnaura quaſi plus rian à faire
Pour ſe ſauver; bian au contraire,
Tant plus moins (*a*) an y ſongera,
Tant plus drait au Ciel an ira.
Car, voyez-vous, notre Saint Pére,
Ce qui nous pard pour l'ordinaire,

(*a*) Suivant le principe des Jeſuites, on ne fait du mal qu'à proportion qu'on croit le faire. Une action qu'on fait ſans en connoître la malice n'eſt point peché, & ne mérite aucune punition; une action dont on connoît la malice, mais que l'on commet ſans connoître Dieu, telle qu'eſt, par exemple, celle d'un Sauvage qui en a aſſaſſiné un autre, n'eſt qu'un péché contre l'ordre naturel, ou peché *Philoſophique*, mais non pas un peché contre Dieu, ou *Théologique*, & ne ſçauroit être puni par le ſupplice de l'Enfer. Ce qui a fait dire au Cardinal Sfondrate, homme conſéquent, & qui avoit pénétré à fond les principes de la Societé: *Que c'étoit une faveur pour de certains hommes, d'avoir ignoré qu'il y a un Dieu*. Sfond. Nod. præd. ſolut. part. 1. §. 12. n. 8.

C'eſt pas de mal faire en éffet;
Mais de ſonger que mal an fait,
Suivant cette balle Sentence :
Ahonni ſoit qui mal y penſe.
J'ons tout ce qui nous faut pour ça.
D'abord notre grand (*a* Molina
Homme ſçavant & faine mouche,
A bouté la premiere couche
A notre Evangile nouviau.
Son Livre eſt comme le barciau
Dans lequeul il a prins naiſſance ;
Pis j'ons eu bian-tôt abondance,
(*b*) De grands Auteurs, de biaux Eſprits
Qu'avont compoſé plus d'Ecrits

(*a*) Voyez ce qui eſt dit de Molina dans les Notes ſur Philotanus. pag. 142.

(*b*) La liſte des principaux de ces Auteurs célébres eſt rapportée dans la cinquiéme Lettre au Provincial. Les voici. Villabobos, Conink, Liamas, Achokier, Dealkoſer, Dellacruz, Veracruz, Ugolin, Tambourin, Fernadez, Martinez, Suarez, Henriquez, Vaſquez, Lopez, Gomez, Sanchez, de Vechis, de Graſſis, de Graſſalis, de Pitigianis, de Graphæis, Squilanti, Bizozeri, Barcola, de Bobadilla, Simancha, Perez Delara, Aldretta, Lorca, de Scarcia, Quaranta, Scophra, Pedrezza, Cabrezza, Biſbe, Dias, de Clavaſio, Villagut, Adam à Mandem, Iribarne, Binsfeld, Volfangi à Verberg, Voſtery, Strevesdorf. O ! mon Pére, s'écrie M. Paſcal, aprés avoir fait cette énumeration, tous ces gens-là étoient-ils Chrétiens ?

Oh ! qu'il n'en quiendroit dans la plaine
De saint Denis, où la doctraine
De cet Evangile nouviau
Est morguié passée au blutiau.
An l'a sallée & ressassée,
Rafainée, & subtilisée,
De magniére que chaque Auteur
An a tiré toute la fleur.
Maintenant donc, notre saint Pére;
Ce qu'il est quéstion de faire,
C'est, sans faire semblant de rian,
D'abolir l'Evangile ancian;
De l'envoyer bian loin au piautre;
Et de bailler la vogue au nôtre;
Mais nianmoins si fainement,
Que le monde insensiblement
S'en accommode, & le reçoive;
Sans que du troc il s'apparçoive.
Vous pouvez, comme étant le Chef,
De l'Eglise torner la clef,
A bas brit en ouvrir la porte,
Pis si bian si biau faire en sorte,
Qu'en place de ces vieux Docteurs,
Qui ne sont que des radoteurs,
Qu'avont copié les Apôtres,
Je pissions voüar bian-tôt (*a*) les nôtres.

(*a*) Il est certain que le but que se proposent les Jesuites, est de devenir les maîtres du Monde entier. L'un des moyens dont ils se servent, c'est

de régler la foi, les mœurs, & les consciences; mais pour en venir-là, il faut décrier les Péres de l'Eglise, & substituer à leur place leurs Auteurs Jesuites, ou Jesuitiques. C'est ce qu'ils s'efforcent de faire. On peut juger du mépris qu'ils font des saints Péres, & de la préférence qu'ils donnent à leurs Auteurs, par les extraits suivans.

In quæstionibus ad mores pertinentibus, non tàm ex Patribus, quàm ex lumine naturæ & ratione respondemus. Dans les questions qui regardent les mœurs, nous avons moins égard à ce qu'ont dit les Péres, qu'à ce que dicte la raison, & la lumiere de la nature. *Francol. in Cl. Rom. lib. 2. disp. 7. n. 25.*

Cyprianus fuit inter Rigoristas, quibus visa fuit pœnitentia sera, pœnitentia nulla. Saint Cyprien étoit de ces Rigoristes, qui ont pensé que la pénitence que l'on fait à la fin de sa vie, est une pénitence nulle, & qui ne sert de rien. *Id. l. 1. in præf. ad Cler. Rom. pag. 3. ibid. disp. 3.*

Sententiis spiritu vehementiori prolatis abundant PP. præsertim Augustinus. Les Péres, & surtout S. Augustin sont pleins de maximes outrées. *Id. lib. 3. disp. 7. n. 2.*

D. Augustinus in bello quod Pelagianis intulit, in extrema pericula declinavit. Dans la guerre que S. Augustin a faite aux Pelagiens, ce Pére s'est jetté dans les derniers embaras. *P. Adam Jesuita, in lib. Calvinus suismet, & D. Augustini armis profligatus. c. 7.*

In explicandâ gratiâ & prædestinatione excessit (Augustinus) modum. En expliquant la grace & la prédéstination, il (S. Augustin) a passé les bornes. *Ibid. c. 8.*

Dùm aliquos errores oppugnat Augustinus, aliqua dixit extremo opposito in speciem faventia.

Quand S. Augustin attaque quelques erreurs, il avance de certaines choses qui semblent être favorables à l'extrêmité opposée. *Rob. Steph. dans les cahiers qu'il a dictés dans le Seminaire de Liège. Disp. 2. sect. 2. subsect. 7.*

Le même, *subsect. 6.* dit que *non seulement S. Augustin, mais S. Paul même s'est laissé emporter par l'impetuosité de son naturel ..... qu'il a fourni des armes à Calvin pour la défense de son héréfie ..... Que si S. Augustin avoit parlé plus clairement, il n'auroit pas donné occasion à des erreurs si pernicieuses. ....*

Il ajoûte encore ce blasphême, *Que l'Ecriture auroit pû empêcher la perte de plusieurs, si elle avoit exprimé les Verités Catholiques d'une maniere plus claire & plus nette. Non solùm Augustinum, sed & sanctum Paulum in suis Epistolis naturali fervore abreptum..... arma subministrasse Calvino ad hæresis suæ defensionem .... Si S. Augustinus clariùs locutus fuisset, tam perniciosis erroribus occasionem non præbuisset. Imò .... dici potest Scripturam potuisse, Veritates Catholicas clariùs exprimendo, plurimorum perniciem impedire. Quæ circà fidem emergunt difficultates, è veteribus haurienda : Doctrina morum à recentioribus sumenda. Dans les difficultés qui regardent la Foi, on doit consulter les anciens, mais en fait de Morale, il faut s'en tenir à la doctrine des Modernes.* Cellot. de Hier. l. 8. c. 16. p. 714.

In definiendis quidèm circà credenda occurrentibus difficultatibus, quò antiquiores fuerint autores, eò majoris ponderis censentur ipsorum placita, tanquam viciniora traditioni, doctrinæque Apostolicæ. In dirimendis tamen controversiis circà agenda enatis, potior ex adverso habetur ratio Doctorum recentiorum qui præsentium temporum morumque con-

Velà le but où je courons ;
Sarvez-nous, je vous sarvirons.
A nous voüar chacun à la maine,
Vrament an auroit de la peine
A se bouter dans le çarviau
Que je sçauriemmes troubler gliau ;
Mais têtiguié notre Saint Pére,
Oh ! têtiguié laissez-nous faire.
Igna pas guiau, comme l'an dit,
Pire que celle qui croupit.
Tels que vous voyez que je sommes,
J'en disons moins que je n'en sommes.

ditiones perspectas habent. Lorsqu'il s'agit de définir des points qui regardent la Foi, plus les Auteurs sont anciens, plus leurs décisions doivent avoir de poids, comme étant plus voisins de la tradition & de la doctrine des Apôtres ; mais dans la Morale celles des nouveaux Docteurs doivent au contraire être préferées, parce qu'ils connoissent les mœurs & les maximes des tems où nous sommes. Reginal. in præf

Beneficiarii tenentur-ne restituere proventus beneficiorum quibus malè usi sunt ? Antiqui affirmant, negant recentiores ; sed tu ne deseras prædictam sententiam liberantem supradictos ab onere restitutionis. Les bénéficiers sont-ils obligés de restituer les revenus de leurs Bénéfices dont ils ont fait un mauvais usage ? Les anciens disent qu'oüi, mais les nouveaux disent que non. Mais pour vous tenez-vous-en à cette opinion, qui décharge ceux dont nous venons de parler de l'obligation de restituer. Diana. part. 5. tract. 8. Resp. 31.

Tels qui nous croyont leux valets,
Sont eux-mêmes dans nos filets,
Eux-mêmes portont nos entraves
Ny plus ny moins que des Esclaves.
Les Rois mêmes, tout Rois qu'ils sont;
Souvent pas un pas ne faisont,
Qui ne soit de notre agrëiance.
Il avont pour eux l'apparence,
Mais de tout ce qu'ils avont fait;
J'ons été le ressort secret.
Voulons, disont-ils, mais morguienne
Igna point de *voulons* qu'y quienne;
Si je n'avions itou voulu,
Leux biau *voulons* seroit tondu.
Encore un coup notre Saint Pére;
Sarvez-nous, & nous laissez faire.
  Du depis ce complot maudit,
Qui voudroit faire le récit
Des lâchetés, des tricheries,
Des faussetés, des fourberies
Que Rome a faites tour à tour,
Pour faire à ces Démons sa cour,
En auroit une ratelée
Plus longue que la grande Allée
Qui viant drait à votre Chaquiau.
Deja l'Evangile à vau-gliau
Seroit gna biaux jours à la nage,
S'il n'étoit du bon Guieu l'Ouvrage.
  Nos Trés-Saints Péres tout d'un coup
N'avont pas à la gueule au Loup

Abandonné leux Bargerie.
Tidié nanain ! La fourberie
Eut comme-ça mal charrié;
Haro sus eux l'an ût crié.
D'abord petite nonchalance,
Pis veritable négligence,
Pis oubli, refus, abandon,
Et pis ouvarte trahison.
Oh ! velà comme les compéres
Avont sçû mener leux affaires.
Et si core les bonnes Gens
Dans l'entre-deux ont mins du tems;
Pour afin que l'accoutumance
Se mitonnît; que l'ignorance
Parmi les Peuples se glissît,
Et pis que faire an les laissît.
Mais le bon Guieu qui tourjours veille;
Lorsque l'an croüaroit qu'il sommeille,
S'il parmet que la Vérité
Parde biaucoup de sa clairté,
Ne souffre pas qu'alle s'éteigne.
Tourjours gna queuqu'un qui l'enseigne:
Et pis un petit lumignon
Peut devenir un grand brandon.
C'est-là, SIRE, notre éspérance
Que je fondons sus l'assistance
Qu'a Guieu prominze à ses Enfans
Tout jusques à la fin des tems.
An voit par écrit que l'Eglise,
Maugré que l'an la tyrannise,

Sus la tarre fubfiftera,
Tant que le (*a*) monde durera;
Mais pas moins combian de gens, Sire,
Quand vianra le grand jour à luire,
Des maux qu'ils ont faits, ou caufés,
Payeront lors les pots caffés !
Prions Guieu qu'il les convartiffe.
Revenons. Le premier farvice
Qu'avont nos Saints Péres rendu;
Suivant le complot convenu,
C'eft quand ces Guiables paroiffirent;
Et tout d'abord fe rébéllirent
Contre Guieu, comme de leux tems
Jadis faifirent les Ancians.
Car tout comme eux, ils bataillirent;
Et comme eux itou chamaillirent
(*b*) Aveuc faint Thomas, foûtenant

(a) *Et ecce ego vobifcum fum omnibus diebus ufque ad confummationem fæculi.* Et affûrez-vous que je ferai toûjours avec vous jufqu'à la fin du monde. *Math. c. 28. v. 20.*

(*b*) Les Anges apoftâts auffi-tôt après leur création fe revoltérent contre Dieu. Alors, dit Saint Jean dans l'Apocalypfe, il fe donna une grande bataille dans le Ciel. Michel & fes Anges combatoient contre le Dragon, & le Dragon avec fes Anges combattoit contre lui. *Et factum eft prælium magnum in cœlo. Michaël & Angeli ejus præliabantur cum Dracone, & Draco pugnabat, & Angeli ejus. Ap. c. 12. v. 7.* Les Jefuites auffi-tôt après leur Inftitution fe font auffi revoltés contre Dieu;

Que Guieu n'eſt pas aſſez piſſant
Sus le cœur de ſa Criature,
Pour la faire ſans contraignure,
Agir tres-infailliblement,
Quoi que tourjours trés-librement.
Diſant core dans leux diſpute
Que l'Homme du depis ſa chute
(*a*) De ly-même à la Grace peut
Cooperer,

en combattant ſa Toute-Puiſſance ſur le cœur de l'homme, ſon Souverain Domaine ſur ſa créature; en aboliſſant l'obligation de l'aimer, &c. De même que ſaint Michel a combattu contre les Anges rebélles, ſaint Thomas, c'eſt-à-dire, les Dominicains ſes Diſciples ont combatu contre ces nouveaux rebélles dans les Congrégations *de Auxiliis*. Mais quelle difference! Saint Michel remporta une victoire complette; le Dragon & ſes Anges furent les plus foibles, & depuis ce tems-là ils ne parurent plus dans le Ciel. *Et non valuerunt, neque locus inventus eſt eorum ampliùs in cœlo.* Mais les Jeſuites ſont toûjours dans l'Egliſe, & ils y ſont plus puiſſans que jamais, non qu'ils n'ayent été vaincus & terraſſés par les Dominicains, mais parce que les Papes qui connoiſſoient l'utilité qu'ils pouvoient en tirer pour l'avancement de leurs prétentions, les ont toûjours ſoûtenus. Ils ont donc mieux aimé ſacrifier les verités de la Religion, que de perdre les Jeſuites. *Voyez la ſeconde Note cy-après.*

(*a*) Si l'homme peut de lui-même cooperer à la Grace, le conſentement à la Grace vient donc de l'homme ſeul. Il ſe doit à lui ſeul d'avoir con-

Cooperer, ou non s'il veut.
J'entendons pas bian tout ça, Sire,
Mais je l'avons entendu luire,
Et comme entendu je l'avons,
Tout mot à mot je le rendons.
Mais ce qu'est bian intalligible,
C'est qu'il n'a pas été possible
Depis ce tems-là d'engager
Aucuns des Papes à juger,
Eux qu'avont toute la science,
Tout l'estoc, & la suffisance,
Lequeul (*a*) avoit aieu raison

senti ; Il n'est point redevable à Dieu de ce consentement, & par conséquent il partage avec Dieu la gloire de son salut éternel. Blasphême qu'a enseigné Molina, & qu'enseignent tous les Jesuites & leurs Sectateurs.

(*a*) Paul V. qui succéda à Clément VIII. avoit fait dresser la Bulle qui devoit condamner les Jesuites après la tenuë des Congregations *de Auxiliis*, mais ayant convoqué le 28. Novembre 1607. une assemblée des Cardinaux, & trois jours après ayant fait venir les Généraux des deux Ordres, il leur donna un écrit, par lequel il declaroit que les Disputans & les Consulteurs sur l'affaire *de Auxiliis*, pouvoient s'en retourner chez eux ; & qu'il publieroit la décision quand il le trouveroit à propos. Par la suite il y eut un Decret de l'Inquisition du premier Décembre 1611. qui défendit de laisser imprimer aucun Ecrit sur les matieres traitées dans les Congrégations *de Auxiliis*, même sous prétexte de commenter S. Thomas, sans en avoir obtenu la permission de l'Inquisition. Cette indulgence pour les Jesuites, étoit une récompen-

De ſaint Thomas, ou du Demon.
Ils le ſçavviont bian vartuchoute!
Mais falloit ſe faire une route,
Par queuque choſe commencer,
Afin qu'ignût plus qu'à gliſſer.
Parguié, quand l'an a bû chopaine,
L'an fait venir pinte ſans peine,
Pis deux, pis troüas; ſi bian, ſi biau,
Qu'an vuide à la fin le tonniau.
En tout, quand en train l'an ſe boute,
Gna que le premier coup qui coute.
Aprés ce premier pas ſauté,
Chacun tirit de ſon côté.
De l'étang an lâchit la bonde :

ſe de la ſoûmiſſion qu'ils avoient eûë pour l'Interdit que ce Pape venoit de jetter ſur la Republique de Veniſe, & un dédommagement des mauvais traitemens qu'ils en avoient reçûs. En éffet ces Péres déja ſoupçonnés de cabaler ſourdement contre l'Etat, & rébélles aux ordres du Doge, qui avoit défendu d'avoir égard à l'Interdit, furent chaſſés par le Senat.

Le ſilence que Paul V. impoſa aux deux partis, fut une victoire pour les Jeſuites. Ce fut un triomphe pour eux d'avoir évité l'anathême. Ils en firent des rejoüiſſances publiques en Eſpagne & ailleurs. Quelques inſtances que les Dominicains ayent faites alors, & pendant plus de quatre-vingts ans aprés, pour la publication de la déciſion, ils ne l'ont jamais pû obtenir des Papes. On peut regarder cette Epoque comme le commencement & l'origine des maux préſens de l'Egliſe.

L'an ne voyït plus dans le monde
D'honneurs rendus qu'à nos Démons :
Dans leux Livres, dans leux Sarmons
Et dos, & ventre ils s'en donnirent.
Bian-tôt ils contagionnirent,
Peuples, Princes, Prêtres, Prélats ;
Et faisirent tant de dégats,
Que (*a*) nouviautés ils appellirent
Ce qu'étoit vieux, & baptisirent
Du sacré nom d'Ancianneté,
Leux sacrilége Nouviauté.
An n'entendoit rian (*b*) à l'Office.
Falloit assister au Sarvice,

(*a*) Les Jesuites prétendent que les Offices de l'Eglise ne doivent point être traduits dans les Langues vulgaires, par l'opposition qu'ils ont à tout ce qui peut contribuer à augmenter les lumiéres des Fidéles, & à leur faire connoître à fond notre sainte Religion, qui n'est décriée par les Hérétiques, que parce qu'ils ne la connoissent pas, & qu'ils n'en jugent que par les abus qui ne s'y multiplient que trop tous les jours, & qui font le sujet des larmes des gens de bien.

(*b*) Les Jesuites & ceux de leur parti traitent de Novateurs ceux à qui il leur plaît de donner le nom de Jansenistes, c'est-à-dire, ceux qui s'attachent à l'ancienne Doctrine de l'Eglise. Ils s'imaginent que la leur doit être maintenant celle de l'Eglise, parce qu'il y a plus de cent ans qu'elle y est tolérée. C'est innover, selon eux, que de remonter aux tems qui les ont précédés. *D'où venez-vous*, osent-ils dire avec un front d'airain, à ceux qui parlent un autre langage qu'eux ? *Vous ne datez que d'hier.*

Faut-il dire, les bras ballans,
Où marmoter des *Quonians*,
Des *Dominés*; car leux magniéres
Seriont qu'an disît ses Priéres
Sans que l'an y comprenît rian,
Sçachant que c'est-là le moyan
D'entretenir dans l'inorance,
Et de cacher leux manigance.
Saint Thomas, & Saint Augustin
N'étiont pas éxemts de venin
Alors, à les entendre dire,
L'an n'osoit quasi plus les luire.
Leux Disciples (queulle piquié!)
Aviont eux-mêmes lâché pié,
Sinon en changeant de (*a*) Doctraine;
Du moins en en faisant la maine.
 Pour de l'ouvrage cor tailler,
Et les cartes plus mieux broüiller,
Velà-t-il pas que le Saint-Pére

(*a*) Depuis les Congregations *de Auxiliis*, les Dominicains ou Thomistes ont conservé le fond de leur doctrine, mais la plûpart d'entr'eux l'ont fait avec des ménagemens qui ont donné de grands avantages aux Jesuites, & qui ont beaucoup contribué à obscurcir les verités de la Grace. Ils les ont obscurcies par des expressions empruntées des Molinistes, comme celles de *Grace suffisante*, *Pouvoir prochain*, inconnuës auparavant, & ils les ont altererées même par des subtilités favorables au Molinisme. *Voyez la seconde Lettre au Provincial*.

Envoye un nommé (*a*) Famulaire,

(*a*) Ce fameux Formulaire a été dressé à l'occasion de cinq Propositions, attribuées à Cornelius Jansenius, Evêque d'Ypres. Les voici.

I. PROPOSITION.

Aliqua Dei præcepta hominibus justis volentibus & conantibus secundùm præsentes quas habent vires, sunt impossibilia : deest quoque illis gratia quâ possibilia fiant.

II. PROPOSITION.

Interiori gratiæ in statu naturæ lapsæ nunquam resistitur.

III. PROPOSITION.

Ad merendum & demerendum in statu naturæ lapsæ, non requiritur in homine libertas à necessitate, sed sufficit libertas à coactione.

IV. PROPOSITION.

Semipelagiani admittebant prævenientis gratiæ interioris necessitatem ad singulos actus, etiam ad initium fidei : & in hoc erant hæretici, quòd vellent eam gratiam esse talem, cui posset humana voluntas resistere, vel obtemperare.

V. PROPOSITION.

Semipelagianum est dicere, Christum pro omnibus omninò hominibus mortuum fuisse, & sanguinem fudisse.

Le Formulaire a été fait en trois maniéres, & en trois tems differens. Le premier par M. de Marca Archevêque de Toulouse en 1656. Le second, par l'Assemblée du Clergé, l'année suivante. Enfin le troisiéme, qui est celui qui a eu lieu, est celui qu'a dressé & envoyé le Pape Alexandre VII. par sa Bulle du 15. Février 1665. Il est conçû en ces termes.

Ego N. Constitutioni Apostolicæ Innocentii X. datæ die 31. Maii 1653. & Constitutioni Alexandri VII. datæ die 16. Octobris 1656. Summorum Pontificum me subjicio : & quinque Propositiones ex Cornelii Jansenii libro, cui nomen AUGUSTINUS, *excerptas, & in sensu ab eodem Autore intento, prout illas per dictas Constitutiones Sedes Apostolica damnavit, sincero animo rejicio ac damno. Et ità juro : Sic me Deus adjuvet, & hæc Sancta Dei Evangelia.* C'est-à-dire, *Je soussigné me soumets à la Constitution Apostolique d'Innocent X. Souverain Pontife du 31. May 1653. & à celle d'Alexandre VII. son Successeur, du 16. Octobre 1656. & je rejette & condamne sincérement les cinq Propositions extraites du Livre de Cornelius Jansenius, intitulé* AUGUSTINUS, *dans le propre sens du même Auteur, selon que le Siege Apostolique les a condamnées par lesdites Constitutions. Je le jure ainsi : Ainsi Dieu me soit en aide, & ces saints Evangiles.*

Serment téméraire, & en même tems formidable, qu'on éxige comme un préalable necessaire de tous ceux qui se présentent pour les Saints Ordres. Serment qui fait fremir quand on fait reflexion qu'il est pour les uns un horrible parjure, puisqu'ils sçavent qu'ils jurent & attestent une chose fausse, & pour les autres une temerité sans exemple, puisqu'ils sçavent que ce qu'ils jurent est au

Homme éxpart dans les faux Sarmens,
Pour forcer les honnêtes gens
A jurer à toute aventure,
Et risquer de faire un parjure,
Ou, sinon, pour foüir ses fureurs,
Aller charcher du pain ailleurs.
Si l'an n'avoit pas lû l'histoire,
Non, l'an ne pourroit jamais croire
Les maux & publics & secrets
Que ce tison d'Enfar a faits.
Mais de tous le plus pitoyable,
Dont l'Eglise est inconsolable,
C'est la parte (*a*) de Port-Royal.

moins obscur pour eux. Les Evêques sont responsables devant Dieu, & du parjure qu'ils font eux-mêmes, & de tous ceux qu'ils font faire dans leurs Diocéses, & les Papes, de tous ceux qu'ils font faire dans tous les Diocéses.

(*a*) L'occasion, ou pour mieux dire le pretexte de la destruction de Port Royal, fut la Bulle *Vineam Domini*, de Clement XI. donnée le 20. Octobre 1705. On demanda aux Religieuses de ce Monastere la signature de cette Bulle, quoique ni les Evêques ni le Pape n'eussent point ordonné qu'on la signât. Elles consentirent à la signer; mais comme elles sçavoient l'abus que l'on faisoit de cette Bulle, elles prirent la précaution d'ajoûter à la Formule qu'on avoit prescrite, que *c'etait sans déroger à ce qui s'étoit passé à leur égard à la paix de l'Eglise, sous le Pape Clement IX.* Cette précaution si sage & si innocente, fut le prétexte

C'étoit-là comme l'Arsenal ;
D'où cette Mére désolée
Et presque par tout dépeuplée,
Dans un recoin de l'univars
Fournissoit à ses vras Soudars
Ces balles armes flamboïantes,
Qu'ont tourjours été triomphantes,

dont on se servit pour les perdre. Je dis le prétexte, car M. le Cardinal de Noailles avoüa à leur Confesseur ; que leur perte étoit résoluë, de quelque maniére qu'elles eussent agi. Le Roy sollicita & obtint du Pape une Bulle pour la suppression de Port-Royal, qui fut donnée le 27. Mars 1708. & où le Pape dit que cette Maison étoit *le nid de l'hérésie*. Après quelques formalités de procedures, où toutes les régles furent violées ; comme cette affaire n'alloit pas assez vîte au gré des Jesuites, on la termina par des voyes de fait. M. d'Argenson Lieutenant de Police, fit enlever ces saintes Filles par Ordre du Roy le 29. Octobre 1709. pour les disperser toutes en differens Couvens du Royaume. L'on démolit dans la suite de fond en comble la Maison & l'Eglise. Enfin par une entreprise qui fait horreur, & bien digne de l'Esprit Jesuitique, qui présidoit à cette affaire, on porta la barbarie jusqu'à déterrer en 1711. tous les corps qui étoient dans l'Eglise & dans le Cimetiere, pour les faire transporter ailleurs. C'est ainsi que finit cette Maison, dont Dieu s'étoit servi pour répandre une odeur de vie dans son Eglise. Dieu après s'en être servi pour accomplir ses desseins, l'enleva du milieu d'un siécle qui n'en étoit pas digne. *Cat. hist. tom. 2. pag. 140. & suiv.*

Et le seront à l'avenir,
Pour ceux qui sçauront s'en munir.
Ce scélérat de Famulaire,
Aveuc son ar contrit, austére,
Le dirons-je, notre bon Roy?
Helas! trompit la bonne soy
De votre Auguste grand-grand Pére;
Et par malheur ly faisit faire
Ce qu'il ût tourjours regrétté,
S'il ût connu la vérité.
C'est aux Rois à protéger, SIRE,
L'Eglise, & non à la conduire;
Et si-tôt qu'ils s'en garmentont,
Les Tyrans ils en devenont;
Parce qu'il faut une assistance
Qu'aux Rois jamais Guieu ne dispense;
C'est à d'autres qu'il la départ.
Ils avont leux mêquier à part.
Qu'ils devont tâcher de bian faire.
Oh! mais l'Eglise est notre Mére:
Alle est fleube, alle est ici-bas
Sans appui; je devons-t-il pas
La venger, ly préter main-forte?
O! vous qui parlez de la sorte,
Ecoutez-bian, & retenez.
Celui-là par qui vous régnez,
Qu'est ly-même votre pissance,
Chome-t-il de votre assistance?
Est-nan fleube, est-nan dépourvû,
Quand de Guieu l'an est soûtenu?

Croyez-nous, Piſſans de la Tarre,
Faites taire votre Tonnarre,
Rian ici-bas ne périra
Que ce que le bon Guieu voura.
Tout votre tourment eſt frivole,
Il fera plus d'une parole,
D'un clin d'œil, quand il ſera tems,
Que vous & tous vos Régimens.
Oh mais! quand l'an voit l'Héraſie,
Qui veut ſemer la zizanie,
Eſt-ce qu'an ne dait pas tâcher
De la détruire, & l'arracher?
Ecoutons de Guieu la Sentence.
Laiſſés croître cette ſemence,
(a) *De crainte, en faiſant autrement,*
Que vous n'arrachiais le froment.
C'eſt ce qu'eſt bian arrivé, SIRE,
Le Roy qui ſe laiſſit ſéduire,
La zizanie il cultivit,
Et le bon grain, il l'arrachit.
Tant que la France ſera France,
Du Grand LOÜIS la ſouvenance
Dans le cœur de Françaṣ vivra,
Mais, SIRE, ce qui tarnira,
(Diſons-le,) ſa vie & ſa gloire,
C'eſt qu'en luiſant ſa balle hiſtoire,
An voüatra dans ce grand Régneur,

(a) *Ne forte colligentes zizania, tradicetis ſimul cum eis & triticum. Math. 13. v. 29.*

De Port-Royal le Détruiseur.
Les Passans voyant ses rüaines,
Diront, en frapant leux poitraines,
» Les Rois Payans parsécutiont
» Les Saints dans le tems qu'ils viviont;
» L o ü i s, pour vouloüar trop complaire
» A çartain vilain Famulaire,
» Suivant un aveugle transport,
» Les pourchassit après leux mort.
Maugré tout ça, ce Famulaire
N'étoit pourtant que l'Emissaire
Du Pape, qui venit cheux nous
Flâner, & nous tâter le poux,
Pour mon-voüar queulle contenance
Je tenions, & queulle accüeillance
Je pourrions faire à la Guenon
Qu'engendrit un çartain Démon
Nommé (a), Tellier & qu'en cachétte

(a) Le Pere Tellier, fils de Charles Tellier, pauvre Sabotier de la Paroisse de Coulonces, en basse Normandie, Diocèse de Coutances, né trois mois après le mariage de son pére, & de sa mére; si on en croit l'Auteur de sa vie, n'étoit ni Philosophe, ni Théologien, ni homme de belles Lettres; mais en récompense il étoit hardi, fourbe, & regardoit la sincerité du cœur & de la bouche comme le plus grand de tous les vices. Qualités précieuses pour être un éxcéllent Jesuite, & qui le mirent en crédit dans la Societé au dessus des Doucins, des Tournemines, &c. Il devint le Confesseur du Roy après la mort du Pére la

An élevoit à la brochétte,
Pour mettre la darniére main
A leux détéstable déſſein.
Je n'ons point vû la Criature,
Mais c'eſt un Monſtre de Nature,
Suivant ce que Claude Fétu
Dans ſon gros Livre nous a lû.
Pour plus mieux joüer ſa marote,
Alle eſt habillée en Dévote ;
Point de pagnier, point de friſons :
Alle porte de grands jupons,

Qui

Chaiſe ; & c'eſt à lui-ſeul que la Compagnie eſt redevable de la Conſtitution *Unigenitus*.

En 1711. il engagea le Roy à demander au Pape une Conſtitution contre le Livre des *Réflexioons Morales*. On ne ſçait point au vrai quels motifs il emploïa pour déterminer le Roy à renvoyer à Rome, ſans conſulter les Evêques de ſon Royaume, le jugement d'une affaire dont ils devoient naturellement être les Juges en premiere inſtance ; mais il eſt tres-certain qu'aucun Evêque, excepté ceux de Luçon & de la Rochelle, qui s'étoient avilis juſqu'à ſe rendre les ſimples Sécretaires de ce Pére, ne ſe joignit au Roy pour demander cette Bulle au Pape. Ainſi on peut dire qu'elle eſt l'ouvrage d'un ſeul Jeſuite, qui s'étoit préparé à ce chef-d'œuvre par cent fauſſetés avancées avec la derniére impudence, dans ſa défenſe des Chrétiens de la Chine, par la fourberie de Doüay, & par l'intrigue toute récente de l'Abbé de Saron, Tréſorier de la Sainte Chapélle de Vincennes. *Hiſt. du Liv. des Refl. 1. part. §. 7. p. 29.*

Qui ly vont traînant par darriére,
Comme une vieille Doüairiére,
Pour couvrir ses gigots tortus,
Et ses grands vilains piés crochus.
An voit à son bras un Rosaire,
Que la vilaine ne dit guére.
Sa coiffe est basse; a grands fichus
Diçà, dilà bian étendus,
Pour cacher sa hideuse face,
Son grand brichet, & sa carcasse.
Sus son front, tout au biau miglieu,
Est écrit le Saint (*a*) Nom de Guieu,
Qu'alle porte tout exprès, Sire,
Pour l'outrager, & le maudire.
Dès en venant au monde, alle ût
Une magniére de scorbut,
Ou de peste dans la machoire.
Par la marguié faut bian le croire,
Car ce n'est qu'ordure, & que pus
Au mitan, dessous, & dessus;
Jusque-là que notre Saint Pére
Vous dit, qu'il a parcé (*b*) l'ulcére

(*a*) La Constitution commence par ces mots: *Unigenitus Dei Filius, &c.*

(b) *Perspicuè novimus summam hujusmodi libri perniciem ideò potissimùm progredi & invalescere, quòd eadem intùs lateat, & velut improba sanies, non nisi secto ulcere foras erumpat.*

Nous avons reconnu tres-distinctement, que le progrès dangereux qu'il a fait (le Livre des Réfle-

Ly-même, pour faire aboutir
L'aposteumme, & faire sortir
Tout le velin, & la cangrenne;
Mais le Bon homme y part sa peine:
Tant plus au tour d'alle il en fait,
Tant plus l'infection s'y met.
 L'an n'entend partout que blasphêmes
Cheux alle; ses paroles mêmes
Ne sont que malédictions,
Qu'injures, qu'imprécations
Contre (*a*) un Prêtre qu'alle déchire:

xions Morales,) & qui s'augmente tous les jours, vient principalement, de ce que le venin de ce Livre est trés-caché, semblable à un abcès, dont la pourriture ne peut sortir qu'après qu'on y a fait des incisions. *Préamb. de la Const.*

(*a*) Il y a long-tems que des personnes judicieuses ont dit qu'il ne falloit que lire la Constitution pour la détester, & la regarder comme un ouvrage conçu & éxécuté par une Caballe ennemie de Dieu, & de sa Vérité. Le Pape appélle dans le préambule de sa Constitution le P. Quesnel Maître de mensonge, Séducteur plein d'artifices, qui ne fait éclater dans ses discours les apparences de la plus solide pieté, que pour insinuer impérceptiblement ses dogmes dangereux, & que pour introduire, sous les dehors de la sainteté, des Sectes qui conduisent les hommes à leur perte.... Vrai fils de l'ancien Pére de mensonge, &c. Est-ce un Pape, est-ce le Pére commun de tous les Fidéles, qui traite ainsi un de ses Enfans, un saint Prêtre qui a passé toute sa vie dans la médi-

Pourquoi ? parce qu'il ose dire
En françàs, ce qu'ont en latin
Dit saint Paul, & saint Augustin.
Aveuc tout ça cette Maudite
Contrefait si bian l'hypocrite,
Qu'à moins d'y viser tout exprès,
Et la regarder de bian près,
L'an croüaroit qu'alle est nétte, & saine;
Comme en Eté gliau de la Seine.
Et pis dame ! alle méne un train,
Guieu sçait comme ! Sus le chemin
Ses Gens vont criant, gare, gare.
Il ly faut morguienne une escarre;
Se ranger, ôter son chapiau,

tation, & la pratique de la parole de Dieu ? Quand même il seroit vrai que le P. Quesnel se fût trompé en quelques endroits, qui a révélé à Clement XI. que le P. Quesnel a eû intention d'introduire des Sectes pernicieuses, & d'insinuer des dogmes dangereux pour perdre les hommes ? Autrefois les Papes n'étoient point infaillibles : ils prétendent l'être aujourd'hui ; ce n'est point encore assez pour eux, ils veulent être *les Scrutateurs des reins & des cœurs.*

Le Pere Quesnel a écrit plusieurs Lettres respéctueuses au Pape ; il a demandé d'être entendu ; il s'est offert de se soûmettre en cas qu'il ût erré. On n'a point voulu l'entendre, parce que le complot étoit formé de le condamner lui & son Livre, ou pour mieux dire Jesus-Christ & sa Vérité. *Consilium fecerunt ut Jesum dolo tenerent, & occiderent. Math. 26. v. 4.*

Comme à queuque chose de biau;
Pis en après suit son bagage,
Son train, & tout son équipage,
Qui sont Chevaux, Mulets, Chamiaux,
Chargés de Mîtres, de Chapiaux,
Que la Droléſſe vous étale
Pour faire courir après alle.
Ce qui morguié ne rate pas;
Car autour d'alle an voit Prélats;
Abbés & gens de tous étages,
Jusques aux Cuistres des Collages;
Regnier leux Religion,
Pour avoüar sa protéction.
C'est à qui par minauderies,
Contes cornus, bouffonneries;
A Madame sa cour fera,
Et passe-tems ly baillera.
D'aucuns luisons (*a*) des Comédies;
D'autres çartaines rapsodies
De (*b*) chansons qu'ils vont fredonnant.

(*a*) Les Jésuites ont composé deux Comédies; l'une intitulée; *La Femme Docteur*, ou, *La Théologie tombée en quenoüille*: & l'autre; *Le Saint déniché*. Ces bons Péres en ont régalé leurs Amis, & leurs Dévotes. Ils ont fait faire plusieurs Editions de *La femme Docteur*. Elle a même été réprésentée publiquement à . . . . . . dans le Séminaire. Piéce tres-propre pour inspirer aux jeunes Ecclesiastiques, par qui elle a été représentée, l'esprit de leur état.

(*b*) Les Jesuites firent imprimer au mois de

Tout ça réjoüit grandement
La Giptianne, & la fait rire :
Mais rian n'est tal que de médire,
Injurier, calomnier,
Quand l'an veut la désennuier.
Oh jarniguié ! la calomnie
Est son élément & sa vie.
Partant qui veut bian engrainer
Près d'alle, à ça dait s'adonner.
Et ce que gna cor de facile,
C'est morguié qu'il est inutile
Aveuc alle de tant torner
Pour mentir, ni d'assaisonner
Fainement une calomnie ;
La plus noire, & la plus hardie
Est la bonne, & ce qu'il ly faut ;
Et c'est par il à qu'un (a) Herault,

Septembre 1731. une chanson de dix-neuf couplets, intitulée ; *Le Chef-d'œuvre d'un inconnu*, ou *Chanson nouvelle sur l'air des pendus*, avec une glose sur chaque couplet. C'est un tissu d'impudences & de calomnies atroces & grossieres, qui font horreur. Faut-il s'en étonner ? Si les Jésuites ne se soûtiennent que par les calomnies, dans les Livres qu'ils avoüent, que peut-on attendre d'eux dans leurs Libelles anonimes ?

(a) M. Hérault, Lieutenant de Police. Sa réputation est par tout établie, à l'égard de ce qui est dit ici de lui ; il seroit superflu de le prouver par des faits qui ne sont que trop connus du Public.

(a) Languet, & Mr (b) de Marseille,
Auprès d'alle faisont marveille;
Y brillont comme le biau jour,
Et sont (c) les Premiers de sa Cour.

(a) M. Languet ci-devant Evêq. de Soissons, à présent Archevêque, ou plûtôt Grand-Prévost de Sens. On ne peut mieux justifier ce qui est avancé ici sur son compte, qu'en renvoyant le Lecteur aux Lettres que M. l'Evêque de Montpellier lui a écrites, & sur-tout à la sixiéme en date du 17. Decembre 1731. *Je cherche*, lui dit ce Prélat pag. 2. *dans les 277. pages de votre Réponse, la simplicité, la candeur, la bonne foi ; & par tout j'ai la douleur de vous voir bien éloigné de ces vertus. Ne vous fâchez pas de mes paroles. Plus d'une fois on vous a fait le même reproche, & on en a donné des preuves convainquantes. Celles que je vais produire mettront la chose dans un si grand jour, qu'il n'y aura plus que des aveugles volontaires qui puissent ajoûter foi à vos déclamations. M. de Montpellier a tenu parole à M. de Sens. Il faut lire cette Lettre.*

(b) Voyez les Lettres de M. de Montpelier à M. de Marseille. *Il ne faut pas beaucoup de lumiére*, lui dit-il dans sa seconde Lettre, pag. 1. *pour s'appercevoir que vous supprimez de mon texte tout ce qui vous incommode ; que vous cherchez à donner le change sur divers points ; que vous faites semblant d'user d'indulgence à mon égard, quand vous vous sentez pressé ; que vous triomphez, quand vous n'avez rien de bon à m'opposer, & que vous n'êtes jamais plus eloigné de la vérité, que quand vous vous mettez en colére, sous prétéxte de venger les droits de la Vérité.*

(c) Ces Messieurs ont eû pour récompense de

Quand cette malheureuse Engence
Commencit à paroître en France,
Et que l'an vit ce fruit nouviau,
Vous étiais encore au barciau.
Le Roy qui fut du Famulaire
La dupe, de la Minagére.
Le fut cor plus : il l'acciieillit,
A bras ouvarts la recevit.
Il s'en falloit que la bonne ame
Ne fût alors si grosse Dame !
En arrivant de son Pays,
A l'entendre, un petit taudis
Ly suffisoit ; mais la Carogne,
Aveuc son grand nez de Cicogne,
En sçavoit long ! Notre bon Roy,
Qu'étoit de la plus bonne foi
Que l'an pisse au grand jamais être,
Croyït devoüar faire paraître
Son cœur roïal en son endroit.
Il s'imaginit être en droit
D'emplayer sa Toute-pissance
Pour alle ; & voulit que la France
Pour Sainte la reconnoissît,
Et de franc cœur s'y soûmettît.
Mais pourtant ne voulant rian faire
D'injuste, ni de téméraire,

leur sincerité & de leur droiture ; Sçavoir, M. Hérault la Charge de Conseiller d'Etat ; M. Languet l'Archevêché de Sens ; & M. de Marseille le Pallium.

Pour voüar s'il ne se trompoit pas ;
(*a*) Rassemblit tout plein de Prélats ;
Qui ma Droléſſe éxamainirent
Pour la fremme, & ly demandirent
Son Catéchaime en abregé.
Presque tretous (*b*) qu'aviont gagé

(*a*) M. le Cardinal de Noailles avoit declaré qu'il n'étoit point pour une acceptation faite dans une Assemblée d'Evêques trouvez à Paris, & qu'il ne jugeoit rien de meilleur que des Assemblées Provinciales, mais on persuada au Roy que le parti des Assemblées Provinciales proposé par le C. de Noailles, & par les premiers Magistrats, n'étoit pas le plus convenable, & le Roy décida qu'il se feroit une Assemblée des Prélats qui se trouvoient à Paris, ou à la Cour. D'autres y furent aussi appellez par le P. Tellier, pour appuyer les résolutions qu'il avoit dessein d'y faire prendre. *Voyez les Notes sur Philotanus, p. 158. & suiv.*

(*b*) De tous les Prélats qui desiroient l'acceptation de la Bulle à quelque prix que ce fût, il n'y en avoit point de plus ardent que l'Evêque de Meaux, à présent Cardinal de Bissy. Il éxigea du Pére D. Benoit Fontaine, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vannes, en reconnoissance des obligations qu'il lui avoit, qu'il travaillât à chercher les mauvais sens qu'on pouvoit donner aux 101. Propositions condamnées par la Bulle, qui étoit toute nouvéllement arrivée. Ce Religieux qui étoit sçavant Théologien, & honnête homme, répréſenta inutilement à ce Prélat que plusieurs de ces Propositions étant identiques avec des propositions de l'Ecriture-Sainte, & des Saints Péres,

De l'approuver, tant s'intriguirent;
Et tant (*a*) d'emplâtres ly boutirent,
Que le Roy bal & bian dupé,
Et par l'apparence trompé,
Croyït voüar dans cette Coureuse
Une phisolomie heureuse,
Qu'alloit le trouble extarmainer;
Et la paix de Guieu ramener :
Mais les Gens de bian vartiguienne
Qui connoissiont bian la Vaurienne;
D'où qu'alle étoit, où qu'alle alloit,
Et ce que faire alle venoit,
Vars le bon Guieu les mains levirent;
Et pis humblement remontrirent

& d'autres n'exprimant que des véritez certaines sans aucune ambiguité, ni dans le sens, ni dans les termes ; il n'étoit pas possible d'y trouver de mauvais sens qui ne fussent forcez, & aussi éloignez de la signification naturéle des paroles, que des intentions du Pere Quesnel. M. de Meaux dit qu'il seroit content, pourvû qu'il y trouvât des sens selon lesquels ont pût les condamner, tels qu'ils pûssent être. D. Benoit eut la fausse complaisance de travailler sur ce plan, & dit en rémettant son interprétation au Prélat, *qu'autant en emportoit le vent*. Cette interprétation toute fausse & arbitraire qu'elle étoit, ne laissa pas d'être d'un grand usage pour M. de Meaux. *Hist. du Liv. des Refl. part* 1. *pag*. 70.

(*a*) Les interprétations remplies de faussetés, de calomnies & de contradictions données aux 101. Propositions.

Au bon Roy tout ce qu'en étoit.
Mais ly morguié qui ne voyoit
Que par les yeux d'un (*a*) çartain traitre ;
Qui ſçavoit ly faire paraître
Noüar ce qu'eſt blanc , blanc ce qu'eſt
noüar ,
Déplay t ſon royal pouvoüar ,
Pour faire à tout le monde croire
Ce qu'il croyoit ; mais la victoire
De ſon côté pas ne tornit ;
Ce bon Prince expérimentit
Qu'un grand Roy ne peut pas grand'choſe ;
Quand c'eſt au bon Guieu qu'il s'oppoſe.
Il peut bian par la têtiguié
Mettre cent mille hommes ſus pié,
Exarcer mille barbaries,
Piller les bians, ôter les vies ;
Mais, SIRE, aveuc tout ſon pouvoüar
Il ne ſçauroit faire *vouloüar* :
C'eſt choſe par trop relevée,
Et qu'eſt à Guieu ſeul réſarvée.
Je voyïmes donc ce cher Roy
Uſurpant du bon Guieu l'emploi,
Vouloüar exarcer ſa piſſance
Sus les cœurs de toute la France,
Par priſons, par baniſſemens,
Et pareils autres traitemens ;
Mais plus il fit de violences,

(*a*) Le P. Tellier.

Plus il trouvit de résistances
A ses desseins : & la raison ?
Il vouloit oüi, Guieu vouloit non.
Que c'est une tarrible affaire,
Que d'avoüar Guieu pour Advarsaire !
Tout étoit poussé par excès.
Il (*a*) alloit faire le procès
Même à Monsigneur de Noailles
Son propre Pasteur. Les Canailles
Qui la Donzélle soûteniont,
D'aise plus ne se conteniont.
Ce n'étoit que réjoüissances,
Dévartissemens, & bombances.

(*a*) Le Pape devoit envoyer un Bref *de décardinalisation* de M. le Cardinal de Noailles ; & le P. Tellier avoit engagé le Roy, qui n'avoit point été au Parlement depuis plus de cinquante ans, à y aller faire enregistrer une Déclaration qui auroit servi de fondement au procès qu'on vouloit faire au Cardinal de Noailles, & aux Evêques qui lui étoient unis.

L'ordre du Roy étoit deja expedié pour faire tendre la Grand' Chambre du Parlement : mais à peine la Couronne eût-elle passé sur la tête du jeune Dauphin, que tout cet appareil dressé contre les Evêques opposans, disparut comme un songe. Il s'éleva tout à coup un cri universel en leur faveur : l'indignation éclata de toutes parts contre leurs Adversaires, & particulierement contre les Jésuites, qui avoient fait un abus si énorme du crédit qu'ils s'étoient acquis sous le régne précédent. *Hist. du Liv. des Refl. 1. part. pag.* 388.

Ils s'en alliont la couronner,
P'is en triomphe la mener
Par les Pays. Ses équipages,
Ses chevaux, & ses attelages,
Tout étoit prêt : mais, alte-là.
Le Roy meurt, tout d'un coup velà
L'écuèle aveuc la fricassée
Parmi les cendres renvarsée.
Tout s'en allit berlinenvars ;
Tous (*a*) les cachots furent ouvarts ;
Tous

(*a*) On voitdans l'Histoire du Livre des Réflé-xions 1. partie, page 389. la Liste de ceux à qui la liberté fut renduë après la mort de Loüis XIV. Elle est divisée en cinq classes. La premiere comprend les Evêques qui avoient reçû des défenses de sortir de leurs Diocèses, au nombre de seize. La seconde, les Docteurs exclus des Assemblées au nombre de sept. La troisiéme, les Fugitifs au nombre de vingt-quatre. La quatriéme, les Exilez, au nombre de vingt-sept. Enfin la cinquiéme comprend les Prisonniers, au nombre de dix-neuf. L'Auteur remarque que cette Liste, quoique nombreuse, ne comprend que les plus distinguez d'entre ceux dont les contestations de l'Eglise avoient attiré la disgrace, & que le nombre de ceux qui eurent part à la délivrance accordée par M. le Régent, & qui étoient ou exilez, ou détenus prisonniers en differens lieux pour le mê[me] sujet, étoit beaucoup plus grand, mais que leu[rs] noms ne lui sont pas connus. M. Parquet, alors Bachelier de Sorbonne, étoit du nombre des prisonniers ; aujourd'hui, grace à son apostasie, il est Curé de S. Nicolas des Champs.

Tous les Prisogniers en sortirent ;
Les Bannis cheux eux revenirent,
Et Madame Construction
[C'est un des noms de la Guenon,
Car *Unigentrus* an l'appélle
Cor si l'an veut] la Paronnélle,
Quoiqu'il en soit, se renfoncit
Dans sa coquille, & se cachit.
Mais ce fut pas pour long-tems, Sire;
Le bon Guieu ne faisit reluire,
Dans cette talle extremité,
Ce petit rayon de clairté,
Que pour aux sians faire comprendre
Qu'il veilloit sus eux ; leux apprendre,
Que rian sus tarre n'arrivoit
Que parce qu'il le parméttoit,
Qu'ils deviont avoir bon courage,
Et qu'il en feroit davantage
Quand seriont venus ses momens,
Mais qu'il n'étoit pas cor tems.
Eh pour ça non ! cette étincelle
Ne fut, Sire, que comme celle
Qui raïonnit sus le Thabor ;
Et la Vérité devoit cor,
Pour être plus balle & plus claire,
Souffrir l'éclipse du Calvaire.
Pisque je sons à vos genoux,
Notre bon Roy, parméttez-nous
De vous parler d'un cœur sincére.
Eh ! que serions-je venu faire,

S'il nous falloit, en vous parlant ;
Nous sarvir de déguisement ?
Oüi, pis donc qu'il faut vous le dire,
C'étoit sous votre régne, Sire,
Ou, pour mieux dire, sous stilà
De ce vieux Prêtre que velà,
Que le bon Guieu devoit parméttre
Que je voyïssions à la léttre
S'accomplir la prédiction
Touchant l'abomination
Qui dait fiarement être assise
Tout au fin mitan de l'Eglise.
O ! Sire, qu'il nous est amar
De vous dire que Lucifar,
Aussi bian que notre Sorciére,
Et ceux qui l'ont minze en lumiére,
N'aviont été core jamais
Si triomphans, si satisfaits,
Que depis que par complaisance,
Vous laissez l'Eglise & la France
A la marci de ce Clabaud
Que je (a) voüarrions sus l'échafaut,

(a) Cette expréssion paroîtra peut-être un peu forte à quelques-uns ; cependant quelques considérations particuliéres, comme le dessein concérté, & en partie mis à éxecution d'abolir le premier Parlement du Royaume, qui est par l'Etat le Dépositaire & la Colomne de ses Loix ; cette Auguste Compagnie traitée avec le dernier opprobre ; l'autorité du Roy compromise en toutes oc-

Si sa subtile hypocrisie
Ne vous cachoit sa parfidie!
Je laissons ce qui s'est passé
Avant que vous l'eussiais placé.
Si près de vous, C'est a ly, SIRE;
Q'étoit résarvé de conduire

casions ; l'emprisonnement ou l'éxil des plus fidéles Serviteurs du Roy, & des plus dignes Ministres de l'Eglise ; la dissipation des Finances, employées à soûdoyer largement les Persécuteurs du mérite & de la vertu ; le renversement des Loix & des Maximes fondamentales de la Monarchie ; les Traités faits aux dépens des interêts & de l'honneur de la Nation, avec les Puissances Voisines, pour être en paix avec elles, afin de donner tous ses soins à la guerre qu'on a déclarée aux Sujets du Roy : La Protéction du Roi prostituée sans pudeur, & au scandale de toute l'Europe, aux Membres les plus infâmes, & aux brigandages les plus criminels d'une malheureuse Sécte, qui a trempé ses mains sacriléges dans le sang de deux de nos Rois, & dont les démarches journaliéres font voir qu'elle ne respire encore que le sang, & que l'anéantissement de l'Etat, pour en faire un Sacrifice d'une agéable odeur à une Puissance superbe & ambitieuse, dont l'humilité devroit faire le caractere essentiel & distinctif, mais qui ne peut tourner ses regards sur nous, sans un vif sentiment de jalousie & de convoitise : Ces considérations, dis-je, & quelques-autres de même nature, ont fait qu'on n'a osé se donner la liberté de supprimer cette expréssion. C'est au Public judicieux & éclairé à en déterminer le sens,

L'Affaire à sa parféction ;
De réduire la Nation
Sous les piés de cette Matrône ;
Et de la bouter sus le trône.

& à décider si elle doit être prise à la lettre, ou pour une licence poëtique.

Des raisons éssentiéles ont obligé d'interrompre l'impréssion de cette Harangue. On en donnera la suite incessamment. En attendant le Public est averti de se tenir en garde contre les Falsificateurs.

PREMIÈRE HARANGUE

DES HABITANS DE LA PAROISSE DE SARCELLES,

A MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE SENS.

AU SUJET DE SON MANDEMENT Du 6. Avril 1739.

DEDIÉE A NOSSEIGNEURS DE L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ DE FRANCE.

Le prix est de vingt sols.



A AIX,

Chez JEAN-BAPTISTE GIRARD, rue de Bret, à l'Enseigne du Hérault, vis-à-vis le Tronc Fleury.

M. DCC. XL.



A NOSSIGNEURS

LES MITRIERS,

RAMASSÈS A PARIS,

CHEUX LES GRANDS AUGUSTINS,

AU MOUAS DE MAY 1740.

PARGUIÈ, NOSSIGNEURS LES MITRIERS, ça viant comme Mars en Carême, que je vous trouvions ici tretous en troupiau! C'est que vlà un petit plat de notre méquier que j'ons été bailler à Monsigneur A LA COQUE. J'ons tourjours ayeu antention, nous entendez-vous bian, de vous en faire présent à tretous. Pour ça auroit fallu vous l'envoyer, ou vous le porter cheux vous: mais comme gn'en a un saccage de vous autres qui demeuront je ne sçai où, tout au fin bout du Royaume, comment guiantre vous aller charcher si loin? A bis ou à blanc je l'aurions fait pourtant, ou j'aurions trouvé queuque comment pour vous le faire tenir; mais pisque vous vlà, c'est autant de peine épargnée; car tant que l'an peut se faire du bian dans ce monde, gna point de mal à ça. Vous sçavez ça, NOSSIGNEURS, & quand vous ne le faisez pas, faut que gnait bian du malheur.

Ce petit plat donc, NOSSIGNEURS, est sans votre grace, une magniére de Sarmon que je ly ons été ramager drès le commencement de ce grand froid qu'il a fait. Il étoit même tout agencé drès l'année passée apras les semailles; mais notre Moûleux n'est

pas un homme qui ſe méne comme un autre ; l'an n'en fait pas ce que l'an veut : c'eſt la mar à boire avant qu'il ait accordé ſes flûtes : mais j'ons tant pouſſé à la rouë, qu'à la parfin tantia le vlà pourtant.

Quand j'ons été le dégoüaſer à Monſigneur A LA COQUE, CLAUDE FÉTU qui étoit aveuc nous, [car je ne pouvons nous paſſer de ly, c'eſt une folie,] & qu'eſt fûté comme un marle, s'aviſit de le lorgner tout pendant que je ly défilions notre chapelet, pour mon-voüar queulle grimace il feroit en avalant tout ça. Il nous a témoigné qu'il paroiſſoit vrament n'en être pas des plus contens, & que de fois à autre il avoit la maine un tantet rechignée. Je n'ons pas grandement de peine à le croire ; car qu'eſt-ce qui ume à entendre ſes vérités ? Le pauvre Monſigneur LANGUET eſt homme, & plus homme qu'un autre. Pour nous je ne nous ſons apparçus de rian, car j'y allons tout à la franquette : & pis quand même ! Je n'allions pas-là pour des preunes ; je ſons faits pour dire la vérité ; an nous connoît ſus ce ton-là.

J'eſpérons, NOSSIGNEURS, que vous en ſerez plus contens que ly, parce que ça ne s'attaque pas à vous. O ! ſi ça s'attaquoit à vous, je ne diſons pas que vous ne le preniſſiais itou un petit brin de guingoüas ! Ça feroit une différence, voyez-vous ! Si j'allions, par exemple, tout fin drait cheux ce bon Iſraëlite d'Evêque de Chartres dans ſte Biauſſe, ly dire à ſon nez qu'il fait un méquier qu'il ne ſçait pas, & qu'eſt au deſſus de ſa capableté ; qu'il eſt bian vrai qu'il jeûne comme un Harmite, & qu'il ne mange que des poïas & des féves durant tout le Carême, mais qu'il feroit bian plus mieux de manger de bonne ſoupe, & avoir un petit brin plus d'honeſté pour les bons Prêtres de cheux ly, & prendre un petit brin plus garde à cartains qui ne valont pas grand argent ; qu'il auroit

petêtre mieux fait de rester Chantre à Saint Suplice pour chanter Vêpres & Mataines, que de se faire Evêque ; que c'est un grand guignon pour ly & pour son Guiocèse, d'avoüar été le Neveu de son Oncle : „ Hon, hon, (s'en iroit-il) qu'est-ce que c'est que „ ces Païsans-là ? Qu'est-ce que ça viant faire ici ? „ Qu'an me boute ça dehors. " Car aveuc tous ses poüas & ses féves il n'est vartiguié pas plus endurant qu'un autre ; il ne fait pas trop bon ly marcher sur le pié.

Parguié pisque j'en sons là-dessus, faut vous dire ce que notre Cousin JULLIAN BARNARD, qu'est Veigneron à Mainvillé dans ce païs-là, nous mandit gna pas long-tems ; ça vous baillera à connoître que ce Monsigneur de MARINVILLE sçait trouver des bourdes tout comme biaucoup de vous autres, & que quand il ment, il ne sort pas tourjours un liévre de dessous sa soutane.

Le 29. du moüas où qu'an va à la Messe de mainuit de l'année passée, [vous voyez que ça n'a pas core de barbe, & que ça n'est pas vieux,] il envoyit dire à une çartaine Mademoüaselle DROUET, qu'est Maîtresse d'Ecole à Chartres depis je ne sçai combian de tems, de ly venir parler, & ça [à ce qu'il ly faisit entendre, mais autant en emporte le vent] pour obaïr au commandement de M. le Proculeux Général. Il la tornit & ratornit, mais voyant qu'il ne voyoit rian dans ste bonne Fille, il ly reprochit qu'alle faisoit dire le Catéchéme de Montpelier à ses Ecogliéres, & qu'alle laissoit-là le sian ; qu'alle voyoit M. SARROT qu'est Chaloine à Notre-Dame, & pis M. BIAUREGARD qu'est Chaloine à S. André, & pis je ne sçai combian d'autres balivarnes. Alle, dame ! ne fut ni folle ni étourdie ; alle ly réponnit bal & bian qu'alle étoit Catholique,

Apoſtolique, & Romaine tout auſſi bian que ly ; qu'il étoit bian vrai qu'alle ne laiſſoit pas de bouter le nez par-ci par-là dans le Catéchéme de Montpelier, & que mêmement alle ne faiſoit pas de façon de faire luire par fois à la travarſe ſes Ecogliéres dedans, mais que ça n'empêchoit pas qu'alle ne leux apprenît itou le ſian ; & que pour quant à l'égard de ces deux braves Chaloines qui ſont excommegniés de cheux ly, & qu'il ly rejettoit au nez, il eſt bian vrai qu'alle les voyoit de fois à autre, mais à l'Egliſe ; itan c'eſt tout.

Le pauvre Mitrier tout ahonti & dépité de ne trouver rian à mordre ſus ſte bonne Fille, & partant de ne ly pouvoüar faire de mal, ly tornit le dos, en ly diſant qu'alle prenît garde à charrier drait, & qu'an l'éplucheroit de pras.

Vlà-t-il pas une balle échaufourrée pour un homme qui ſe garmente de faire l'eſprité ! Fauroit ly reſſembler, pour croire que M. le Proculeux Général ly avoit baillé ſt'ordonnance-là. Parguié fauroit que pour un ſi grand Monſieur, il ût bian du loiſir de reſte ! Mais bon ! il en prend bian d'autres ſous ſon bonnet ! Vrament vlà comme il paſſe ſa vie ; tourjours la tête pleine de rians, tandis que les affaires d'amportance en ſont dehors. Qu'an ly vianne dire, par exemple, qu'un tal & un tal Curé ſont ci, ſont ça ; qu'ils ne faiſont autre méquier que de ſe ſaouler depis le matin juſqu'au ſoüar ; qu'ils hantont la Créïature, & tout ce qu'il vous plaira : “ Hon, hon, (s'en va-t-il) ” ça ſe pourroit bian ; ils ne ſont pas Janſiniſtes ; ” an me l'a déja dit ; mais que faire à ça ? Ils pen- ” ſont comme moi. ” Comment guiantre penſe-t-il donc ly ? Croit-il que ſes poüas & ſes féves le feront entrer dans le Paradis tout brandi, tandis qu'il fera comme ça ?

Autre chose. Gn'avoit à Chartres un çartain M. BRILLON, qu'étoit Cousin à ce Curé de S. Roch qu'a mins tout berlinanvars dans sa Paroüasse, & pis qu'est trépassé tout de suite apras, mais qui ne ly ressembloit pas, il s'en faut. Ce M. BRILLON étoit Chanceglier de l'Eglise de la bonne Notre-Dame de Chartres. Il est trépassé itou le 4. de ce même moüas. Un méchant petit vaurian de Prêtre nommé CHALAINE, qu'est Doyan à S. André, entendant dire le propre jour de son entarrement à une jeane Demoüaselle qui s'appelle Mademoüaselle JANVIER, qu'est sa Cousaine, cheux qui il demeure, qu'alle alloit à Notre-Dame entendre la Messe de RÉQUIAN: " Vous ,, ferez bian plus mieux (se ly fit-il) de rester cheux ,, vous. Vous devez sçavoüar que l'an ne prie point ,, Guieu pour ceux qui mouront révoltés contre l'E- ,, glise. Ce biau Chanceglier est à tous les Guiables ; ,, c'est moi qui vous en répons. " Mais (se ly fit sa ,, Cousaine) c'est-il pas vous, Cousin, qu'avez chanté ,, la Grand'Messe à l'entarrement de M. PANTART, ,, qu'est mort itou révolté contre l'Eglise, pisque ré- ,, volté y a ? " O! oüi-dà, c'est moi qui la chantis ! ,, Il est bian vrai que c'est moi qui la chantis ; mais ,, comment est-ce que je la chantis ? Je la chantis, ,, parce que je ne pouvois faire autrement que de la ,, chanter. Je la chantis, mais c'étoit pas pour ly ,, ma fique que je la chantis ! Je tornis pendant tout ,, le tems que durit la Messe, mon antention d'un ,, autre côté, & je le chassis de ma pensée tout com- ,, me an chasse une mouche de son front. "

Un autre Garnement qu'est Chaloine à Notre-Dame, nommé DESCHAMPS, voyant sus la table de la Sacristie de' soûtarre, un Billet comme par lequeul on recommandoit l'ame de ce M. BRILLON aux Prêtres qui venions s'habiller-là pour dire la Messe, le

déchirit & le trépignit, en disant au Sacristain que s'il en reboutoit un autre, il le feroit chasser.

Vlà, NOSSIGNEURS, vlà les gens qui pensont comme ce bal Évêque de Biausse : vlà ceux qui sont de ses amis ; qui sont bian venus à manger de sa soupe, & à joüer au petit Palet aveuc ly. Si j'alliémmes ly faire un emblême sus tout ça, & sus bian d'autres fredennes que je sçavons de ly, & que le Cousin BARNARD nous a mandées, comme guiantre il bougonneroit apras nous !

Si j'alliémmes dire à ce bal Evêque de Langres & à stilà de Dax *, qu'ils sont de francs voleurs, & des brigands effrontés ; à ce CROQUESSOLE qu'est Evêque à Bloüas, qu'il est pire que le Guiable, pisque le Guiable n'a pas été à l'encontre de reconnoître Notre-Signeur dans les Miracles qu'il faisoit, jusqu'à ly dire tout haut à ly-même qu'il étoit ** le Fils de Guieu, englieu que ly non-seulement ne veut pas le reconnoître dans le Miracle si émarveillant qu'il viant de faire à sa porte, & qui, faut-il dire, ly créve les yeux, mais que mêmement il fait chasser [ne pouvant faire pire] les Curés qu'avont la bonne foi de prendre le parti du bon Guieu : En un mot, si j'alliémmes cheux trétous vous autres, vous dire à chacun ce que je sçavons de vous, ça vous bouteroit-il de balle himeur ? Nannain ma fique, tidié nannain ! Mais comme core un coup ce que je disons à Monsigneur A LA COQUE ne s'attaque qu'à ly, & que vous n'aurez pas la simplesse d'en rian prendre pour vous, le cœur nous dit que le petit Sarmon que je vous présentons, vous sera très-agréiable, NOSSIGNEURS, & que mêmement vous ly ferez sa sausse comme il le mérite. Aguieu, NOSSIGNEURS : j'aurions core bian des choses à vous dire, mais le papier nous manque.

* Nouv. Eccl. des 7. Déc. 1738. & 26. Août 1739.

** Math. 8. 29. Luc. 8. 28.

PREMIERE